

LES MOYENNES DE PASSAGE POUR LES TROIS CYCLES DÉVOILÉES

Page 3

DÉMOGRAPHIE

**43,9 MILLIONS
D'HABITANTS
EN ALGÉRIE
EN JANVIER**

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 3994 | Mardi 12 mai 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**168 NOUVEAUX
CAS
CONFIRMÉS
ET 5 AUTRES
DÉCÈS**

Page 16

DECONFINEMENT

BENBOUZID POSE LES CONDITIONS

Page 4



MOURAD BOUATTOU, PRÉSIDENT
DE ALGERIA CLUSTERS, À **MIDI LIBRE**

**"L'ENJEU CONSISTE
À ASSURER LA SURVIE
DES ENTREPRISES"**

Page 12

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

**PRÉCISIONS
DU COMITÉ
D'EXPERTS
AU SUJET DE
L'ARTICLE 98**

Page 2



PROCÈS DES HOMMES
D'AFFAIRES HADDAD,
OULMIET TAHKOUT

**REPORTÉ
AU 15 JUIN
PROCHAIN**

Page 16



AUTOMOBILE

**ANNULATION DU SYSTÈME CKD/SKD
ET AUTORISATION
DES CONCESSIONNAIRES À IMPORTER
DES VÉHICULES**

Page 5

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Précisions du comité d'experts au sujet de l'article 98

Le comité d'experts chargé de formuler des propositions sur la révision de la Constitution précise qu'une erreur technique s'est glissée dans l'ordre des paragraphes 3 et 8 de l'article 98 du texte rédigé en langue française. Sur ce, prière de lire l'article comme suit :

Article 98 (Ex. art. 102)

1- Lorsque le président de la République, pour cause de maladie grave et durable, se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions, la Cour constitutionnelle se réunit de plein droit, et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous moyens appropriés, propose, à la majorité des trois quart (¾) de ses membres, au Parlement de déclarer l'état d'empêchement.

2- Le Parlement siégeant en chambres réunies déclare l'état d'empêchement du président de la République, à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres.

3- Le vice-Président en exercice assume



les fonctions de chef de l'État par intérim pour une durée maximum de quarante-cinq (45) jours. Il exerce ses prérogatives dans le respect des dispositions de l'article 100 de la Constitution.

4- En l'absence d'un vice-Président nommé, le Président du Conseil de la Nation assure l'intérim pour une durée maximum de quarante-cinq (45) jours. Il exerce ses prérogatives dans le respect des dispositions de l'article 100 de la Constitution.

5- En cas de continuation de l'empêchement à l'expiration du délai de quarante-cinq (45) jours, il est procédé à une déclaration de vacance par démission de plein droit, selon la procédure visée aux deux alinéas ci-dessus et selon les disposi-

tions des alinéas suivants du présent article.

6- En cas de démission ou de décès du Président de la République, la Cour constitutionnelle se réunit de plein droit et constate la vacance définitive de la Présidence de la République. La Cour constitutionnelle communique immédiatement l'acte de déclaration de vacance définitive au Parlement qui se réunit de plein droit.

7- Le vice-Président de la République, chef de l'État par intérim, assume les fonctions de président de la République pour le reste du mandat présidentiel. Il ne peut désigner un vice-président de la République

8- En l'absence d'un vice-Président nommé, le président du Conseil de la Nation assure l'intérim pour une période maximum de (90) quatre-vingt dix jours au cours de laquelle sont organisées les élections présidentielles.

Cette période peut être prorogée après avis de la cour constitutionnelle.

Le chef de l'État, ainsi désigné, ne peut être candidat à la présidence de la République.

9- En cas de conjonction de la démission ou du décès du président de la République, avec la vacance du poste de vice-président de la République pour quelque motif que ce soit, la Cour constitutionnelle se réunit de plein droit et constate à la majorité des trois quart (¾) de ses membres la vacance définitive de la Présidence de la République et la vacance du poste de Vice-Président. Dans ce cas, le président du Conseil de la Nation assume la charge de chef de l'État dans les conditions fixées aux alinéas précédents du présent article et à l'article 100 de la Constitution.

En cas de vacance du poste de président du Conseil de la Nation, le président de la Cour constitutionnelle assume les fonctions de chef de l'État selon les conditions et procédures fixées ci-dessus.

CORONAVIRUS

La Chine va envoyer des "experts médicaux" en Algérie

La Chine va envoyer des équipes d'"experts médicaux" dans plusieurs pays d'Afrique, dont l'Algérie, afin d'aider dans la lutte contre la pandémie du coronavirus, a rapporté hier le média étatique chinois CGTN.

Outre l'Algérie, la Chine enverra des équipes d'experts au Zimbabwe et en République démocratique du Congo.

L'équipe envoyée au Zimbabwe a quitté la Chine ce lundi matin, tandis que les équipes envoyées dans les deux autres pays dont l'Algérie partiront dans les prochains jours, a indiqué le porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois, Zhao Lijian, cité par la même source.

Des experts médicaux chinois ont par ailleurs tenu près de 30 visio-conférences avec des pays africains pour partager leurs expériences sur l'endiguement du coronavirus, a précisé le porte-parole de la diplomatie chinoise. Les équipes médicales envoyées en Afrique ont organisé près de 400 sessions de formation pour plus de 20.000 participants.

R. N.

Tebboune réagit à la lettre ouverte de Ines Ibbou à Dominic Thiem

Abdelmadjid Tebboune n'a pas tardé à réagir à l'émouvante lettre ouverte d'Ines Ibbou au numéro 3 mondial au classement ATP, l'Autrichien Dominic Thiem qui a refusé de participer à un fonds d'aide aux joueurs mal classés proposé par le serbe Novac Djokovic. Quelques heures après la publication de cette lettre dans la presse, le président de la République a apporté son soutien à la tennismen algérienne, classée 620^e mondiale.

"L'Algérie ne peut pas perdre un talent sportif comme Ines Ibbou", a écrit le chef de l'État sur son compte Twitter, en assurant l'athlète du soutien de l'État algérien. "Rapidement, le ministre de la Jeunesse et des Sports va prendre en charge votre préoccupation", a-t-il ajouté en lui exprimant son appui et son soutien ainsi que ses vœux de succès.

Dans sa lettre à Dominic Thiem, Ines Ibbou a raconté son parcours semé

d'embûches dans un pays où le football est roi et où le tennis est quasiment inexistant.

"Cher Dominic, après avoir lu ta dernière déclaration, je me suis demandé ce qu'aurait été ma carrière, et donc ma vie, si j'avais été à ta place. Je me suis imaginé ce que ça aurait été d'avoir des parents profs de tennis quand j'ai touché une raquette pour la première fois, à l'âge de 6 ans, et que j'en suis immédiatement tombée amoureuse. Comme j'ai grandi dans les environs d'Alger, dans une famille très modeste, avec des parents qui n'avaient absolument rien à voir avec le monde du tennis, je ne peux pas m'empêcher de penser que ça aurait pu m'aider. Mais je ne te le reproche pas", déclare la joueuse de tennis de 21 ans dans sa vidéo.

"Si j'avais fait partie de ton monde magique à l'époque, j'aurais probablement attiré l'attention de nombreux sponsors et

la fédération aurait pris soin de moi. Mais ça ne s'est pas passé comme ça. Des sponsors, tu dis ? Adidas ? Nike ? Wilson ? Prince ? Head ? Ils n'existent même pas en Algérie ! À part quelques équipements et le soutien de petites entreprises locales, j'ai seulement reçu le minimum pour couvrir ma participation aux Grands Chelems juniors. Et tu sais, en Afrique, le budget pour un athlète finit rarement dans son compte en banque, si tu vois ce que je veux dire", poursuit Ines Ibbou.

"La signification du sport, c'est de distinguer les plus talentueux, les plus tenaces, les plus travailleurs, les plus courageux. À moins que tu ne veuilles jouer seul sur le court ? Dominic, je te l'ai dit, on ne t'a rien demandé. À part un peu de respect pour nos sacrifices. Des joueurs comme toi me font m'accrocher à mon rêve. S'il te plaît, ne gâche pas ça", conclut Ibbou.

R. N.

APRÈS LE "TWEET" DE TEBBOUNE

Le ministre Khaldi téléphone à Ines Ibbou

Le ministre des Sports, Sid-Ali Khaldi, a confirmé ce dimanche la volonté de l'État à accompagner la joueuse de tennis Ines Ibbou ainsi que tous les sportifs d'élite algériens.

"J'ai eu un entretien téléphonique avec Ines Ibbou pour lui signifier toute la volonté de l'État à l'accompagner ainsi que tous les sportifs d'élite et les soutenir en vue de réaliser leurs aspirations et ambitions de se mettre en valeur lors des manifestations sportives internationales et faire honneur à l'emblème national", a indiqué

Khaldi dans une publication sur le réseau social Facebook, sans donner plus de détails.

Hier soir, le Président Abdelmadjid Tebboune a apporté son soutien à Ines Ibbou en réaction à la lettre ouverte adressée par la tennismen algérienne au Numéro 3 mondial sur un fonds d'aide aux joueurs mal classés.

"L'Algérie ne peut se permettre de perdre un talent sportif comme Ines Ibbou qui est jeune et qui a toute une carrière devant elle dans une spécialité où peu d'Algériens

excellent. Le ministère de la Jeunesse et des Sports prendra en charge ta préoccupation dans les plus brefs délais. Tout mon soutien et mes vœux de succès", a déclaré M. Tebboune.

La joueuse de tennis a publié samedi une vidéo sur les réseaux sociaux faisant état des défis et ses difficultés à réaliser son rêve de devenir athlète de haut niveau, réagissant dans le cadre de la polémique enclenchée par le Numéro 3 mondial de tennis, l'Autrichien Dominic Thiem.

R. N.

ORGANISATION DE LA FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Les moyennes de passage pour les trois cycles dévoilées

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, a dévoilé hier les mesures relatives aux moyennes de passage d'un niveau à un autre pour les trois cycles, lesquelles consistent en la réduction de la moyenne d'admission à 4,5/10 pour le cycle primaire et à 9/20 pour les cycles moyen et secondaire.

PAR LAKHDARI BRAHIM

S exprimant lors d'une conférence de presse animée au siège de son département ministériel, en présence des partenaires sociaux, M. Ouadjaout a précisé que "partant du niveau avancé enregistré en matière d'exécution des programmes d'éducation dispensés aux élèves de trois cycles scolaires dont le taux a dépassé 75 % durant les deux trimestres, une série de mesures ont été prises en application de la décision du Conseil des ministres concernant l'organisation de la fin d'année scolaire en cours et des épreuves nationales de la session 2020".

Pour le cycle primaire, il s'agit d'un passage d'un niveau à un autre sur la base du calcul de la moyenne du premier et du deuxième trimestre, la baisse de celle d'admission à 4,5/10 et l'annulation de l'examen de fin du cycle primaire.

S'agissant du cycle moyen, le ministre a ajouté que le passage d'un niveau à un autre se fera sur la base de calcul de la moyenne des deux trimestres, 1 et 2, et de la réduction de la moyenne d'admission à 9/20. Le ministre a affirmé, à ce propos, que la situation sanitaire actuelle

"ne permet pas l'organisation de l'examen du Brevet d'enseignement moyen (BEM) à son échéance fixée, d'où la décision de son organisation durant la deuxième semaine du mois de septembre prochain, si les circonstances sanitaires le permettent".

Plus précis, le ministre a ajouté que les épreuves seront basées sur ce qui a été dispensé en classes comme enseignement, lors du premier et deuxième trimestres de l'année scolaire 2019/2020.

Pour ce qui est du cycle de l'enseignement secondaire, le passage d'un niveau à un autre, s'effectuera sur la base du calcul de la moyenne des premier et deuxième trimestres et de la baisse de la moyenne d'admission, à 9/20, pour peu que les épreuves du Bac aient lieu, si les circonstances sanitaires le permettent, au début de la 3e semaine du mois de septembre 2020, en conformité à ce qui a été dispensé comme enseignement lors du premier et deuxième trimestres.

La situation sanitaire prévalant dans le pays, rappelle encore le ministre, "ne permet pas la tenue de l'examen du Baccalauréat à la date fixée". Dans ce cadre, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que les établissements scolaires ouvriront leurs portes - pour une durée admissible - si les conditions le permettent avant le déroulement du BEM et du Baccalauréat, pour assurer aux élèves une révision et une prise en charge psychologique de manière à les préparer aux deux examens, rappelant que la rentrée scolaire 2020-2021 est prévue début octobre prochain.

"Dans tous les cas, nous prendrons en compte les cours non enseignés durant le troisième trimestre, en adoptant la remédiation pédagogique durant la prochaine année scolaire", a-t-il précisé, indiquant que "l'application de ces mesures dans tous les cycles d'enseignement dépendra de

l'amélioration de la situation sanitaire dans le pays". Ouadjaout a rappelé les concertations et les discussions tenues avec les partenaires sociaux (syndicats et associations des parents d'élèves) fin avril dernier pour que la décision prise concernant l'organisation de la fin de l'année scolaire courante et les examens scolaires nationaux "soit consensuelle et approuvée par toutes les parties".

Le ministère de l'Éducation nationale "a élaboré, dès le début de la crise, une ébauche comportant toutes les éventualités en cas de prolongation ou de levée du confinement pour trouver des solutions adéquates, notamment en ce qui concerne les examens scolaires", a-t-il rappelé.

L'objectif de ces concertations est de "parvenir à des solutions satisfaisantes pour les élèves et les parents et rassurantes pour tous les membres de la famille éducative", a précisé le ministre, faisant prévaloir "l'intérêt du pays et de l'élève ainsi que sa santé et celle des enseignants et de tous les personnels du secteur".

Dans ce contexte, le ministre a qualifié les rencontres avec les partenaires sociaux de "riches et bénéfiques" au vu des visions proposées concernant les mesures à prendre quant aux examens nationaux de fin de cycle en cette conjoncture.

Toutes les propositions formulées ont été présentées lors du Conseil des ministres du 3 mai dernier, au cours duquel, le Président Tebboune avait donné des instructions pour la tenue d'une réunion regroupant les ministres de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et de la Formation et de l'Enseignement professionnels dans le but de présenter une feuille de route conjointe prenant en considération les recommandations et les points de vue des partenaires sociaux.



Le Conseil des ministres avait examiné dimanche la feuille de route conjointe élaborée par la Commission ministérielle tripartite, présidée par le Premier ministre et chargée de proposer les mesures nécessaires pour clôturer l'année scolaire et universitaire 2019-2020.

Le Conseil a approuvé les mesures proposées, à savoir l'annulation de l'examen de fin du cycle primaire, la tenue des épreuves de l'examen du Brevet d'enseignement moyen durant la deuxième semaine du mois de septembre, la tenue des épreuves de l'examen du baccalauréat durant la troisième semaine du mois de septembre, outre le report de la rentrée scolaire et universitaire pour l'année 2020-2021 à début octobre.

Le passage d'un niveau à un autre pour les cycles primaire, moyen et secondaire s'effectue sur la base du calcul de la moyenne des premier et deuxième trimestres, et la baisse de la moyenne d'admission.

L. B.

MUSTAPHA KHIATI :

"L'école ne doit plus être une arène pour les différentes idéologies"

PAR RACIM NIDAL

Pour le président de la Forem, l'École algérienne ne pourrait atteindre les objectifs attendus d'elle si son encadrement n'est pas réformé. Il juge, en outre, que si on a donné à celle-ci les moyens matériels pour fonctionner, on n'en a pas fait autant pour le cadre dans lequel elle doit s'épanouir. De plus, ajoute-t-il, elle ne devrait plus être l'arène "où viennent s'affronter différentes idéologies". S'exprimant, hier, à l'émission "Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radioalgérienne, le professeur Mustapha Khiati constate que "la situation créée par l'intrusion de la pandémie du Covid 19, obligeant à annuler certains examens de fin d'année, pose un sérieux problème pour ce qui est de la poursuite sans faille de la scola-

rité des enfants ainsi affectés". Pour lui, se pose la question de savoir comment "vont être pris en charge ces derniers, tant au plan de la didactique, de la formation que de la pédagogie ?" Des suites de cette rupture, c'est au niveau des classes charnières, celles des premières années moyenne et secondaire où des problèmes vont, d'après, lui se poser, car c'est là, explique-t-il, où "il est constaté le plus de redoublements". Pour appréhender cette question, il faudrait, propose-t-il, introduire une "phase de remise à niveau" de la scolarité, surtout, insiste-t-il, pour "les matières scientifiques, en s'accordant une période préalable d'un à deux mois et demi, durant laquelle seront repris les cours des deux ou trois trimestres de l'année précédente". Revenant au taux de déperdition scolaire, le président de la Fondation nationale

pour la promotion de la santé et le développement de la recherche signale au passage qu'il touche entre 400 à 500.000 élèves, chaque année, pour les trois niveaux d'enseignement. De la nécessité de maintien de l'examen du baccalauréat tel qu'il est conçu actuellement, "une copie de ce qui se fait en France", l'invité estime qu'après une formation de trois années dans le secondaire, "on peut se contenter de prendre en considération ces dernières, plutôt que celle de trois journées d'examen". L'intervenant estime, par ailleurs que l'un des grands chantiers du chef de l'État seront l'éducation, la recherche et la santé, en particulier, autant de "gros dossiers" qu'il faut prendre en charge parce qu'il y va de l'avenir de notre pays et des générations actuelles".

R. N.

CONSEIL DES MINISTRES

La famille de l'Éducation salue les décisions prises

Le Conseil des ministres, qui s'est tenu, avant-hier, a tranché quant au sort de l'année scolaire en cours. Un satisfecit unanime exprimé par les parents, les partenaires sociaux. Toute la famille de l'éducation est soulagée, elle salue les décisions prises par le gouvernement. Suite aux décisions prises par le Conseil des ministres, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves, qui ont présenté leurs propositions auparavant au ministre de l'Éducation nationale, se disent satisfaites et rassurées. Elles prennent en compte la sécurité des élèves qui est primordiale. Intervenant à la Chaîne 3, Djamilia Khair, présidente de la Fédération nationale des parents d'élèves, a salué les décisions prises par les autorités, qui vont dans l'intérêt de la sécurité et santé des élèves. Pour sa part, Meziane Meriane, coordinateur du Snapest, s'est dit satisfait des décisions. "Elles sont logiques", précise-t-il. Rappelant qu'après les décisions prises par le Conseil des ministres, il n'y aura pas de reprise de l'école avant les vacances scolaires et les examens du baccalauréat et du BEM auront lieu en septembre prochain. Pour ce qui est de l'examen de la 5^e, il est annulé, le passage en classe supérieure se fera à la base des moyennes obtenues lors des deux premiers trimestres 2019-2020.

R. N.

DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES SUR L'ANNÉE SCOLAIRE Le Snapest pointe un "bémol"

Le Syndicat national des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest) estime que les décisions annoncées dimanche par le conseil des ministres pour l'année scolaire "convergent à 80 %" avec ses propositions.

"Le Snapest a demandé aux responsables de l'Éducation d'annoncer la fin de l'année scolaire et comptabiliser la moyenne du premier trimestre et du deuxième trimestre comme moyenne de l'année scolaire et comme moyenne de passage pour toutes les classes y compris pour l'examen de 5^e et du brevet de l'enseignement moyen, et l'examen du baccalauréat en septembre. La décision prise converge à 80 % avec nos propositions", écrit hier le syndicat dans un communiqué rendu public.

"On constate qu'il y a du positif dans « le fait d'octroyer la chance à tous les élèves de réussir leur passage au lycée quelle que soit la moyenne du collège (...) Si on tient compte de la moyenne du passage même réduite à 9/20, des élèves avec 8,75/20 risquent l'exclusion si leur âge dépasse 16 ans et ceci conformément à la législation scolaire. Le fait de leur donner la chance de passer l'examen leur donne aussi la chance de réussir", se félicite le Snapest.

Le syndicat relève néanmoins un point noir dans la décision : comment meubler le vide pédagogique du 12 mars jusqu'à septembre ? "Ce sera très difficile pour un adolescent de ne pas décrocher. Une commission doit être installée pour réfléchir comment maintenir l'enfant dans le bain pédagogique jusqu'en septembre", suggère le Snapest qui appelle aussi à réfléchir sur "l'échec scolaire qui engendre des déperditions énormes de plus de 400.000 élèves dans la rue".

R. N.

DÉCONFINEMENT

Benbouzid pose les conditions

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a rappelé hier à partir de Médéa, la nécessité du port du masque afin de limiter les contaminations au Covid-19.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Je réaffirme "sur la base de données scientifiques et de ce qui se dit ailleurs dans le monde, le déconfinement se fait avec la condition de porter le masque. N'attendons pas l'obligation du port du masque, soyons tous conscients car la situation risque d'être grave", a déclaré Benbouzid lors d'une conférence de presse avec le wali de Médéa, ce lundi.

Le ministre avertit que la situation épidémique dans le monde n'est pas encore maîtrisée. "Les dernières informations ont démontré qu'en Corée du Sud et en Allemagne (deux pays qui ont déconfiné après avoir maîtrisé l'épidémie, Ndlr) et dans d'autres pays, le virus a resurgi", rappelle-t-il.

"Habituons-nous à porter des masques"

Le ministre de la Santé a exhorté la population à s'habituer au port du masque. "Je le dis et je le répète, nous devons développer tous un minimum de conscience parce qu'il y a danger pour tous, certains pensent que le danger est ailleurs. Nous disons avec force et conviction à nos concitoyens - mettons des masques - ! Habituons-nous à porter des masques, c'est pareil que pour la ceinture de sécurité. Aujourd'hui, on n'a plus besoin de la silhouette d'un policier pour mettre la



ceinture de sécurité", appuie-t-il. "Le masque est le meilleur moyen, en tout cas le seul (pour limiter la propagation de l'épidémie) en l'absence de vaccin. Même si nous avons appliqué le protocole thérapeutique (à base de chloroquine) il n'est pas d'une efficacité absolue et il guérit ceux qui sont atteints. Nous voulons réduire le nombre de contaminations", a insisté Benbouzid.

S'agissant du déconfinement, le ministre de la Santé a déclaré que la décision

relève du gouvernement tout en précisant qu'elle est liée à l'évolution de la situation épidémique.

"Je proposerai le déconfinement lorsque le nombre des personnes positives au Covid-19 sera réduit à un nombre qui n'inquiète plus et aussi lorsque le nombre de décès sera proche du zéro", fait-il observer.

En d'autres termes, pour Benbouzid le déconfinement se fera lorsque la situation sera durablement améliorée. "Lorsque les chiffres baisseront dura-

blement et qu'il n'y aura plus de décès, il est clair qu'à ce moment-là je ferai un rapport au gouvernement et il y aura déconfinement sous condition", a-t-il affirmé.

Faisant référence à la récente mesure de déconfinement mais vite abandonnée en raison du non respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale, Abderrahmane Benbouzid n'écarte pas de nouvelles mesures en faveur des commerçants et artisans journaliers privés de ressources à cause du confinement.

"Nous sommes conscients de la douleur, de la peine et des difficultés des commerçants journaliers. Nous sommes fonctionnaires et nous touchons nos salaires et certains même ont pris des congés, mais ce n'est pas simple pour les coiffeurs, les vendeurs, les maçons, les chauffeurs de taxis et tous ceux qui vivent de salaires qu'ils gagnent dans la journée", concède-t-il. Par conséquent, Abderrahmane Benbouzid responsabilise la population en soulignant qu'il appartient à celle-ci de "prendre conscience du danger, de s'autodiscipliner et d'exécuter les mesures qui sont dans son intérêt".

R. R.

MARCHÉ DE LA VOLAILLE

Les prix s'envolent !

Alors que le marché de la volaille a été jusque-là clément, ces deux derniers jours, une flambée subite a été constatée.

En effet, le prix de la volaille prend à nouveau des ailes, au grand dam des ménages dont c'était jusque-là la seule protéine animale à portée de bourse, compte tenu des prix prohibitifs atteints par les viandes rouges et les produits de la mer. L'offre en deçà d'une forte demande de consommation, provoquée par les besoins spécifiques du mois sacré, s'est traduite sur les étals par une flambée des prix au point d'atteindre les 380 DA le kilo sur le marché, dans certaines wilayas du pays. Du coup, le consommateur est en droit de se demander pourquoi la seule protéine qui lui reste accessible, commence à se faire désirer. Pour le Conseil interprofessionnel de la filière avicole (Cnifa), cette situation était prévisible. Son président, Moumen Kali, a souligné que la "Cnifa avait averti le ministre de tutelle sur un manque qui se fera ressentir dans les jours à venir. Il fait savoir que cette situation s'explique, en partie, par le fait que les éleveurs n'ont pas élevé les poussins d'un jour". Autrement dit, avec une production en baisse, les stocks commencent à s'épuiser. Moumen Kali a fait observer qu'au "niveau du marché de gros, le kilo de poulet est proposé à plus de 200 DA le kilo contre 130 DA il y a quelques jours". En outre, passant par plusieurs intermédiaires, "il est tout à fait normal que les prix atteignent ces seuils au niveau des marchés de détail", a-t-il déploré, observant que cette flambée est due essentiellement aux spéculations des opérateurs sur le marché. Le président du Cnifa a fait savoir qu'un "rapport de situation sera transmis au ministère de l'Agriculture et du Développement rural" soulignant les conséquences de la régulation qui n'a pas été mise en place à temps. Il soutiendra que les "pouvoirs publics devraient intervenir pour apporter de l'aide aux éleveurs dont la plupart vivent une situation difficile voire catastrophique". Le Cnifa demande une aide de 100 DA pour l'unité de poussin reproduction et de couvrir le manque à gagner. Selon Moumen Kali, cette tendance haussière se maintiendra jusqu'au mois d'août. Avec la chaleur, les éleveurs ne risquent pas de faire de placement évitant des pertes supplémentaires.

I. A.

DÉMOGRAPHIE EN ALGÉRIE

43,9 millions d'habitants en janvier

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le nombre d'habitants en Algérie est passé à 43,9 millions le 1^{er} janvier 2020, contre 43,4 millions le 1^{er} janvier 2019, a appris hier l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS). La population résidente en Algérie était de 43,424 millions de personnes au 1^{er} juillet 2019 et le nombre des naissances vivantes avait atteint 1,034 million, soit 4.000 naissances de moins qu'en 2018.

A ce rythme de croissance de l'année 2019, la population résidente totale atteindrait 44,7 millions au 1^{er} janvier 2021, selon les prévisions de l'ONS.

La répartition de ces naissances vivantes par sexe donne 104 garçons pour 100 filles, indique les données statistiques de l'ONS.

Cette baisse du volume des naissances a affecté le taux brut de natalité qui est passé de 24,39 pour mille en 2018 à 23,80 pour mille l'année dernière.

L'indice conjoncturel de fécondité a connu une stagnation par rapport à 2018, affichant 3 enfants par femme.

Par ailleurs, l'accroissement naturel (naissances) a atteint 837.000 personnes, avec un taux d'accroissement naturel de 1,93 %, continuant d'enregistrer la baisse enclenchée depuis 2017. Cette baisse est due principalement au

recul du volume des naissances en 2019 par rapport à 2018, mais aussi à l'augmentation du volume des décès.

La répartition par sexe fait ressortir une légère prédominance de la population masculine qui représente 50,7 % de la population totale.

Globalement, l'année 2019 a connu un volume de naissances vivantes dépassant le seuil d'un million de naissances pour la sixième année consécutive, quoi que légèrement en baisse par rapport à 2018, d'une augmentation significative du volume des décès, et la poursuite du recul du nombre des mariages enregistrés, entamé depuis 2014.

Poursuite de l'amélioration de l'espérance de vie

Entamée depuis 2014, la baisse de l'effectif des mariages se poursuit en 2019.

Les bureaux d'état-civil ont enregistré 315.000 unions en 2019 contre 332.000 unions en 2018, soit une baisse de plus de 5 %.

Le taux brut de nuptialité poursuit ainsi sa décroissance, passant de 7,79 pour mille à 7,26 pour mille durant la même période de comparaison.

Quant à la mortalité générale, l'organisme national des statistiques relève que l'année dernière a enregistré 198.000 décès, en augmentation de 5.000 décès par rapport à l'année

d'avant.

Ainsi le taux brut de mortalité a connu une légère hausse passant de 4,53 pour mille à 4,55 pour mille, soit le même niveau observé en 2017.

D'autre part, l'ONS indique que le volume de la mortalité infantile avait atteint 21.030 cas, avec un recul de plus de 800 décès.

Le taux de la mortalité infantile a connu ainsi une stagnation observée depuis 2016, avec un niveau de 21 pour mille. Par sexe, il a atteint 22,5 pour mille auprès des garçons et 19,4 pour mille chez les filles.

L'espérance de vie à la naissance a connu, quant à elle, une progression pour atteindre 77,8 ans globalement, elle est de 77,2 chez les hommes et 78,6 ans chez les femmes.

Pour les perspectives d'évolution de la population algérienne à l'horizon 2040 et sous hypothèse d'atteindre un indice conjoncturel de fécondité de 2,4 enfants par femme et d'une espérance de vie à la naissance de 82 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes, la population résidente en Algérie atteindra 44,227 millions d'habitants en 2020, 51,309 millions en 2030 et 57,625 millions en 2040.

C. A.

CONSEIL DES MINISTRES

Texte intégral du communiqué

Le Conseil des ministres a tenu, dimanche, une réunion exceptionnelle par visioconférence, présidée par Abdelmadjid Tebboune, président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale. Les travaux ont été sanctionnés par un communiqué dont voici la traduction APS :



Le "Conseil des ministres a tenu dimanche, 10 mai 2020, une réunion exceptionnelle par visioconférence, présidée par Abdelmadjid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale.

Le Conseil des ministres a entamé ses travaux par une deuxième lecture de l'exposé du ministre des Finances, relatif à l'avant-projet de loi de finances complémentaire 2020 (LFC), à la lumière des observations qu'il avait suscitées lors de la précédente réunion.

L'avant-projet approuvé procède du réajustement de certaines dispositions introduites dans la Loi de finances 2020 en vue de consolider le pouvoir d'achat des citoyens, améliorer le rendement fiscal de l'État, s'ouvrir aux investissements étrangers sérieux, encourager et accompagner les initiatives de la solidarité nationale, relancer l'économie nationale en s'articulant essentiellement sur la création et le développement des startups, leur accorder une série d'avantages fiscaux et diversifier les outils de financement qui leur sont destinés.

Au volet relatif au renforcement du pouvoir d'achat, entre autres mesures énoncées figurent la prorogation de la réduction de 50 % du bénéfice des revenus réalisés dans les régions du Sud jusqu'à 2025, l'exonération de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour les salaires dont le montant est inférieur ou égal à 30.000 DA à compter du 1^{er} juin et l'augmentation du salaire national minimum garanti (SNMG) à 20.000 DA à compter du 1^{er} juin.

Le Conseil des ministres a également approuvé des mesures visant à améliorer le revenu fiscal, telle la révision de l'impôt forfaitaire unique (IFU), le remplacement de l'impôt sur le patrimoine par l'impôt

sur la fortune et la soumission de son calcul à un barème ascendant, l'annulation du régime de la déclaration contrôlée pour les professions libérales, la soumission de l'impôt sur le bénéfice par action (BPA) à de nouvelles mesures, la révision des taxes sur les produits pétroliers et les véhicules neufs.

Il a également été question des charges compressibles, des dons et subventions en vue d'encourager les opérateurs économiques à intensifier et accompagner les initiatives de solidarité nationale dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Au volet relance économique, plusieurs mesures ont été prises :

- La révision de la règle 49/51 à l'exception des secteurs stratégiques et des activités d'achat et de vente de produits.

- Révision à la hausse du taux de prélèvement à la source pour les sociétés étrangères exerçant dans le cadre de contrats de prestation de services en Algérie, de 24 % à 30 % pour les encourager à ouvrir des bureaux en Algérie.

- Annulation du droit de préemption et son remplacement par l'autorisation préalable des Investissements étrangers, et l'annulation de l'obligation de leur financement à travers le recours aux financements locaux.

- Exonération des taxes douanières et de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour une durée de deux ans renouvelables pour les composants acquis localement par les sous-traitants dans le secteur des industries mécanique, électrique et électronique et les pièces de rechange, et la création d'un régime préférentiel pour les activités

de montage.

- Annulation du régime préférentiel pour l'importation des lots SKD/CKD pour le montage de véhicules et autorisation d'importer de véhicules touristiques neufs par les concessionnaires automobiles.

A l'issue de cette présentation, le président de la République a donné des instructions à l'effet de soumettre la règle 49/51 à des textes réglementaires transparents afin d'éviter toute mauvaise interprétation ou équivoque quant à la préservation des richesses nationales.

Il a également ordonné la prise d'une mesure similaire concernant le recours au droit de préemption, afin qu'il relève des attributions du Premier ministre après examen approfondi par des experts, de même que pour toute cession d'actions entre compagnies étrangères exerçant en Algérie. Le Conseil des ministres a, ensuite, examiné la feuille de route conjointe élaborée par la Commission ministérielle tripartite, présidée par le Premier ministre et chargée de proposer les mesures nécessaires pour clôturer l'année scolaire et universitaire 2019-2020.

Le Conseil a approuvé les mesures proposées suivantes : en premier lieu : secteur de l'Éducation nationale

- Annulation de l'examen de fin du cycle primaire.

- Tenue des épreuves de l'examen du Brevet d'enseignement moyen durant la deuxième semaine du mois de septembre.

- Tenue des épreuves de l'examen du baccalauréat durant la troisième semaine du mois de septembre.

- Le passage d'un niveau à un autre pour les cycles primaire, moyen et secondaire s'effectue sur la base du calcul de la moyenne des premier et deuxième trimestres, et la baisse de la moyenne d'admission.

- Report de la rentrée scolaire et universitaire pour l'année 2020-2021 à début octobre.

En second lieu : secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels

- Report à septembre, du lancement effectif de la formation pour les stagiaires et apprentis inscrits au titre de la session de février 2020.

- Pour les apprentis stagiaires, ils seront en mesure de rejoindre les entreprises économiques publiques et privées dans lesquelles ils sont inscrits, une fois que ces dernières reprennent leurs activités.

- Ouverture d'une nouvelle session de formation pour l'année prochaine à partir de la mi-octobre 2020.

- Les soutenances des apprentis et stagiaires concernés par la fin de leur formation en juin 2020, seront programmées durant les mois de juin et septembre de l'année en cours.

En troisième lieu : secteur de l'Enseignement supérieur

- Report de la rentrée universitaire à mi-novembre 2020.

- Programmation des soutenances des mémoires et thèses de fin d'études pour les étudiants concernés durant les mois de juin et de septembre 2020.

A ce propos, le Conseil des ministres a affirmé que l'application de ces mesures pour tous les cycles d'enseignement demeure tributaire de l'amélioration de la situation sanitaire dans le pays.

Lors de son intervention, le président de la République a affirmé que les écoles supérieures relevant des différents ministères seront également soumises aux mêmes mesures appliquées aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, annonçant le lancement d'une chaîne de télévision thématique publique dédiée à l'enseignement à distance, qui diffusera via le satellite algérien Alcomsat-1. Cette chaîne de télévision propose des cours dans toutes les spécialités au profit des élèves des différents cycles, notamment ceux en classes d'examen.

Le lancement de cette chaîne interviendra le 19 mai 2020 qui coïncide avec la Journée nationale de l'étudiant, une date symbolique pour notre pays".

PLFC 2020

Les concessionnaires autorisés à importer des véhicules, annulation du CKD/SKD

PAR RIAD EL HADI

Le gouvernement a décidé, avant-hier, d'annuler le système CKD/SKD dans l'industrie de l'automobile et d'autoriser à nouveau les concessionnaires d'importer les véhicules dans le cadre du projet de loi de finance complémentaire (PLFC) 2020, indique un communiqué sanctionnant les travaux du conseil des ministres sous la présidence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Annulation du régime préférentiel relatif à l'importation des lots SKD/CKD et autorisation d'importation de véhicules touristiques neufs (Conseil des ministres).

"Le Conseil des ministres, réuni dimanche

par visioconférence, sous la présidence de Abdelmadjid Tebboune, président de la République, a décidé d'annuler le régime préférentiel pour l'importation des lots SKD/CKD pour le montage de véhicules et d'autoriser l'importation de véhicules touristiques neufs par les concessionnaires automobiles", indique un communiqué de la présidence de la République.

Parmi les mesures prises par le Conseil des ministres au volet relance économique, la révision de la règle 49/51 régissant l'investissement étranger, à l'exception des secteurs stratégiques et des activités d'achat et de vente de produits. Il a également été décidé de revoir à la hausse le taux de prélèvement à la source pour les sociétés

étrangères exerçant dans le cadre de contrats de prestation de services en Algérie, de 24 % à 30 % pour les encourager à ouvrir des bureaux en Algérie, en sus de l'annulation du droit de préemption et son remplacement par l'autorisation préalable des investissements étrangers, et l'annulation de l'obligation de leur financement à travers le recours aux financements locaux. L'exonération des taxes douanières et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour une durée de deux ans renouvelables pour les composants acquis localement par les sous-traitants dans le secteur des industries mécanique, électrique et électronique et les pièces de rechange, et la création d'un régime préférentiel pour les

activités de montage ont également été décidées par le Conseil des ministres.

Le président de la République a donné des instructions à l'effet de soumettre la règle 49/51 à des textes réglementaires transparents, afin d'éviter toute mauvaise interprétation ou équivoque quant à la préservation des richesses nationales.

Il a également ordonné la prise d'une mesure similaire concernant le recours au droit de préemption, afin qu'il relève des attributions du Premier ministre après examen approfondi par des experts, de même que pour toute cession d'actions entre compagnies étrangères exerçant en Algérie.

R. E.

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT DE
L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BISKRA
N.I.F. / 001407024331969
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
N° 04/SM/DMO/2020



L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Biskra, dont le siège social est à la cité « EL AMEL » 1000 logements Biskra, lance un avis d'appel d'offres national ouvert, pour la réalisation des travaux en TCE des logements publics locatifs type F3 à travers la wilaya de Biskra (dans le cadre du Programme quinquennal 2010-2014) répartis comme suit :

1 - Réalisation des travaux en TCE (sauf VRD) des 12/1000 logts :

SITE	PROJET
Commune : BOUCHAGROUNE	20 logements Lot N°01 : 12 logts

2 - Achèvement de réalisation de 20/1000 logts (y compris AEP + AEU, Aménagement et éclairage extérieur)

SITE	PROJET
Commune : BORDJ BEN AZOUZ	Lot unique 20 logts

3 - Achèvement de réalisation des travaux en TCE (y compris Aménagement et éclairage extérieur) des 109/5500 logements :

SITE	PROJET	SITE	PROJET
Commune : OULED DJELLAL	120/500 logements Lot N°13 : 35 logts	Commune : OURLAL	110/200 logements Lot N°05 : 24 logts
Commune : OUMACHE	50/60 logements Lot N°01 : 16 logts Lot N°02 : 14 logts Lot N°03 : 20 logts		

Les entreprises qualifiées en bâtiment, intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de la direction générale de l'OPGI de Biskra sise à la cité « EL AMEL » 1000 logements Biskra, contre paiement des frais de reproduction fixés à 2.000,00 DA pour chaque cahier des charges non remboursables.
Les offres doivent être accompagnées par les pièces réglementaires en cours de validité (originale ou photo copie, valides) suivantes : Déclaration de probité, Déclaration à souscrire, Attestation de dépôt légal des comptes sociaux (pour les sociétés), Registre de commerce (et statut de l'entreprise pour les sociétés), Carte du numéro d'identification fiscale, Extrait de rôle (néant ou avec échéance de paiement), Mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATPH, Extrait du casier judiciaire, Certificat de qualification et de classification en bâtiment (activité principale ou secondaire) catégorie 01 et plus, Moyens humains, Moyens matériels, Attestations de bonne exécution.
Les documents et les pièces requises sont ceux exigés à l'article 03 la page N° 05 de l'offre technique.
Les offres doivent être présentées dans une enveloppe fermée et anonyme comportant trois plis : portant les mentions suivantes :

- 1-Le dossier de candidature (déclaration de candidature, déclaration de probité et déclaration de sous-traitance + les pièces réglementaires citées ci-dessus)
- 2-Offre technique (cahier de charge de l'offre technique, Déclaration à souscrire lu et accepté)
- 3-Offre financière (cahier de charge de l'offre financière accepté, lettre de soumission)

L'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention suivante :

Avis d'appel d'offre national ouvert N° 04/SM/DMO/2020

Pour... : e... (à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)

Les dépôts des offres se fera le vingt-et-unième jour (21 eme) du délai de préparation des offres à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offre dans la presse quotidienne nationale ou le BOMOP, à 12 H 00 au plus tard, auprès du bureau d'ordre de la direction générale de l'OPGI de Biskra sise à la cité « EL AMEL » 1000 logements Biskra. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant au même horaire.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

N. B : L'ouverture des plis techniques, financiers et du dossier de candidature aura lieu en séance publique en présence des soumissionnaires, le jour de dépôt des offres, à 13 H 00 au siège de la direction générale de l'OPGI de Biskra sise à la cité « EL AMEL » 1000 logements Biskra.

Midi Libre n° 3994 - Mardi 12 mai 2020 - Anep 2016 008 158

ETUDE NOTARIALE MAITRE BOUCHERIT FATIMA-ZOHRRA
47 RUE KHELIFA-BOUKHALFA SIDI M'HAMED ALGER.
SARL// SOMETRAL

SIEGE// 42 RUE OASIS EL MOHAMMADIA ALGER
Capital// 5.000.000,00 DA R.C // 11 B 0983811-16/00

DEPÔT DES PROCES-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE CONCERNANT LA FUSION PAR ABSORPTION DES PROCES-VERBAUX DE DELIBERATIONS

- de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ouverte le 11/12/2019.
- de l'Assemblée Générale Extraordinaire clôturée le 30/01/2020.

Annexés, à un acte, en constatant le dépôt, pour "authentification", dressé par maître Boucherit Fatima Zohra, notaire à Sidi M'Hamed, Alger, le 10/05/2020.

1- l'Assemblée Générale Extraordinaire, ouverte le 11/12/2019.

1 - La décision de fusion par absorption de la SARL Sometral au 01/01/2020 par la SARL Sometra sans mise en liquidation de la société absorbée, les transferts se feront sur la base des valeurs comptables inscrites au bilan arrêté au 31/12/2019 de la société absorbée .

2 - La déclaration que la SARL Sometra se subroge en droits et obligations a compter du 01/01/2020 concernant les contrats de travail, des effectifs, des droits de propriété des biens corporel ou incorporels, des contrats commerciaux ou de financement et de manière générale de tous les engagements souscrits et non échus à la date d'effet de l'absorption, notamment auprès des organismes fiscaux et sociaux.

3 - La décision de mandater la gérante à l'effet de diligenter les démarches nécessaire concernant le transfert des actif et passifs vers la société absorbante sometra et qui concerne les immobilisations ,les stocks, les créances, et les dettes

Dont l'inventaire est dressé sur procès verbal détaillé approuvé par les responsables comptables des deux entités, un journal de clôture spécial sera ouvert au 31/12/2019 dans les livres de la société absorbée, l'actif net résiduel reçu ou transféré résultant du bilan de clôture est imputé dans le compte (associés opération absorption sometra) en contrepartie des éléments actifs passifs transférés.

4 - La décision de mandater la gérante à l'effet d'assurer la gestion et la conservation des archives, les responsables administratifs des deux société procéderont au transfert de toute la documentation technique ,commerciale ,comptable et financière et procès verbal en sera dressé.

5 - La décision de la fin de mandat de la gérante de Sometral intervient lors de l'achèvement des opérations de transfert du patrimoine valeurs actives et passives et radiation du registre de commerce .

6 - La décision de mandater la gérante à l'effet de procéder aux formalités de publicités légales du procès verbal et des démarches pour la radiation des identifications de sometra auprès de l'administration fiscale, des organismes sociaux et du CNRC.

2- l'Assemblée Générale Extraordinaire clôturer le 30/01/2020

1. en exécution de la décision n° 3 de l'AGEX du 11/12/2019 la valeur des biens transféré Inscrits dans le bilan arrêté au 31/12/2019.

3. La décision de mandater la gérante à l'effet de transcrire dans les comptes de la société SARL Sometra les valeurs actives et passives détaillés dans le bilan de transfert validé par les organismes sociaux .

4. mandater la gérante à l'effet de procéder aux formalités de publicités légales du procès verbal et des démarches pour la radiation des identifications de sometra auprès de l'administration fiscale, des organismes sociaux et du CNRC.

Midi Libre n° 3994 - Mardi 12 mai 2020 - 002/20

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur
et de la recherche scientifique
Office National des Œuvres Universitaires
Direction des Œuvres Universitaires de Laghouat
Numéro d'identification Fiscale : 000.430.190.079.48

MISE EN DEMEURE N°01
RAHMOUNI SAID
(Fournisseur des Produits Laitiers)

Conformément à l'article 147 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation de marches publics et des délégations de service public, le cocontractant ayant le marché N° 09/2017 du 22/05/2017 lot N°06 « produit Laitiers » conclu avec la direction des œuvres universitaires de Laghouat ; vous êtes mis en demeure pour honoré vos engagements selon le bon de commande établie par la direction des œuvres universitaires de Laghouat pour l'approvisionnement des produits laitiers pour les étudiants étrangers durant le mois sacré du ramadhan à compte de l'apparition de la mise en demeure dans un quotidien national.

Faute de votre part, je serai dans l'obligation de procéder aux mesures réglementaires dans ce sens.

Je compte sur votre diligence pour mettre un terme à cette situation dans un délai imparti qui ne dépasse pas les 48 heures.

Midi Libre n° 3994 - Mardi 12 mai 2020 - Anep 2016 008 134

ETUDE NOTARIALE MAITRE BOUCHERIT FATIMA-ZOHRRA
47 RUE KHELIFA-BOUKHALFA SIDI M'HAMED ALGER.
SARL// SOMETRA

SIEGE// 42 RUE OASIS EL MOHAMMADIA ALGER
Capital// 1.100.000,00 DA
R.C // 01 B 0017106-16/00

DEPÔT DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE CONCERNANT LA FUSION PAR ABSORPTION DE PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

Annexés, à un acte, en constatant le dépôt, pour "authentification", dressé par maître Boucherit Fatima Zohra, notaire à Sidi M'Hamed, Alger, le 10/05/2020.

1.de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 11/12/2019.

.La décision de fusion par absorption de la SARL Sometral au 01/01/2020 par la SARL Sometra sans mise en liquidation de la société absorbée, les transferts se feront sur la base des valeurs comptables inscrites au bilan arrêté au 31/12/2019 de la société absorbée .

2. La déclaration que la SARL Sometra se subroge en droits et obligations a compter du 01/01/2020 concernant les contrats de travail, des effectifs, des droits de propriété des biens corporel ou incorporels, des contrats commerciaux ou de financement et de manière générale de tous les engagements souscrits et non échus à la date d'effet de l'absorption, notamment auprès des organismes fiscaux et sociaux.

3 - La décision de mandater la gérante à l'effet de diligenter les démarches nécessaire concernant le transfert des actif et passifs vers la société absorbante sometra et qui concerne les immobilisations ,les stocks, les créances, et les dettes

Dont l'inventaire est dressé sur procès verbal détaillé approuvé par les responsables comptables des deux entités, un journal de clôture spécial (absorption de patrimoine) sera ouvert au 01/01/2020 dans les livres de la société absorbante Sometra et un journal de clôture définitif des comptes sera arrêté le 31/12/2019 dans la société absorbée Sometral, l'actif net reçu ou transféré résultant du bilan de clôture est imputé dans le compte 176 (associés transfert patrimoine Sométral) .

4. La décision de mandater la gérante à l'effet d'assurer la gestion et la conservation des archives à l'issue de la fusion par voie d'absorption.

5.vu l'opération de transfert après absorption a été décidé d'augmenter le capital social de la SARL Sometra par émission de quotes-parts sociales en faveur des deux associées à raison de 99 % en faveur de Mme Daouadi Chafia et 1 % en faveur de Mme Ould Baba Ali Hamida et la gérante a été mandatée de mettre en exécution l'opération de l'augmentation du capital et procéder aux formalités réglementaires .

6.la gérante est reconduite dans ses fonctions et la mandater pour procéder à une révision de l'organisation de la société absorbante du fait des nouvelles activités héritées.

7.mandater la gérante à l'effet de procéder aux formalités de publicités légales, des résolutions de la présente assemblée .

8.la décision de laisser la session ouverte pour valider le bilan définitif et les inventaires finaux transférés au plus tard le 30/01/2020.

Midi Libre n° 3994 - Mardi 12 mai 2020 - 003/20



RAMADHAN ET SANTÉ

Petits maux du Ramadhan : Les crampes

Qui dit Ramadhan, dit ne pas boire d'eau. Et donc manque d'hydratation et crampes. Vous savez ces contractions musculaires fulgurantes mais ô combien douloureuses !



ANTI-GASPILLAGE

Recettes malignes pour cuisiner les restes





ANTI-GASPILLAGE Recettes malines pour cuisiner les restes

Des fruits trop mûrs ? Préparez une délicieuse compote. Une baguette rassie ? C'est l'occasion de concocter du pain perdu. En ces temps de crises économique et écologique, rien ne se perd mais tout se transforme. Hors de question de jeter vos restes de poulet ou vos légumes en fin de vie. Craquez plutôt pour ces recettes 100 % recyclables ! Cette sélection anti-gaspi vous donnera des idées gourmandes pour accommoder vos restes. Régalez-vous !

Œufs mimosa au thon

Il vous reste des œufs durs ? Réservez-les pour préparer des œufs mimosa. Cette recette consiste à ôter le jaune et à remplir le blanc d'une farce de votre choix.

Les restes de riz au lait

Accommodez vos restes de riz avec du lait concentré pour concocter ces délicieux sushis fruités. Fraise, abricot, pomme, poire, banane... Osez varier les plaisirs ! Parsemez vos bouchées sucrées de graines de sésame pour ajouter une petite touche croustillante.

Rondelles de concombre au fromage frais et fines herbes
Avant que vos concombres ne perdent tout leur croquant, garnissez-les d'une farce fromagère rafraîchissante à souhait, cette recette bénéficie d'un faible apport calorique. Consommez-la sans modération !

Œufs à la neige au caramel

Battez vos blancs d'œuf non utilisés en neige bien ferme pour préparer une île flottante. Plongée dans une onctueuse crème anglaise et recouverte de caramel, cette recette anti-gaspi fera des ravages auprès de vos invités. N'hésitez pas à préparer ce dessert à l'avance.

Cheesecake pomme-cannelle

Avant que vos pommes ne se gâtent, utilisez-les pour préparer ce cheesecake composé d'une base biscuitée et d'une crème fromagère aux pommes et à la cannelle. Ce dessert conclura le repas en douceur !

Croquettes de dinde au basilic et parmesan

Les croquettes sont une solution idéale pour transformer des restes de viande en repas gourmand. Avec des restes de blancs de dinde et des graines de sésames vous obtenez un plat délicieux à déguster en entrée.

Petits maux du Ramadhan : Les crampes...

Qui dit Ramadhan, dit ne pas boire d'eau. Et donc manque d'hydratation et crampes. Vous savez ces contractions musculaires fulgurantes, mais ô combien douloureuses !



Quelle qu'elle concerne le mollet ou le pied, et qu'elle ait lieu de jour ou de nuit, une crampes paralyse sur place. Les femmes sont plus touchées par ce trouble musculaire, car plus sensibles aux carences qui les favorisent. Un déséquilibre en minéraux ou la prise de médicaments peuvent également expliquer ces contractures

soudaines mais bénignes. Pour limiter les crampes, il est conseillé de s'hydrater. Boire beaucoup d'eau est à titre préventif une bonne chose. Au moment de couper le jeûne, après les traditionnelles dattes, n'hésitez pas à vous réhydrater, buvez tout au long de la soirée, et tôt le matin. Il faut boire même si l'on n'a

pas soif. Il ne faut pas non plus hésiter à masser la zone de crampes, et à utiliser des huiles essentielles ou de massage afin de décontracter le muscle. Par ailleurs, si les crampes deviennent trop fréquentes, le recours à des médicaments myorelaxant doit être envisagé. Une cure de magnésium

peut être nécessaire. Si vous souhaitez faire une cure de magnésium et vous faire plaisir, lâchez-vous sur le chocolat noir. De nombreux fruits (comme la banane) et de légumes (épinard) en contiennent. Par ailleurs, les fruits de mer et les fruits à coques (noix de cajou, amandes...) en sont riches.

CUISINER MALIN

Economiser votre temps et votre argent en cuisinant

Saviez-vous que votre congélateur peut vous faire gagner du temps, tout en réalisant des économies considérables ? L'important n'est pas seulement de savoir quels aliments on peut congeler. Il faut aussi savoir comment les congeler pour mieux les préserver et pour économiser du temps et de l'argent.

Le fromage : Saviez-vous que le fromage peut se conserver au congélateur ? Eh oui, il fallait le savoir : le fromage peut se conserver au congélateur. Il faut juste se souvenir d'une petite chose : décongelez-le complètement avant de le mettre au réfrigérateur. Sinon, il va s'émietter. Vous pouvez aussi râper votre fromage avant de le congeler. Pour éviter que des grumeaux se forment, ajoutez 1 cuillère à soupe de féculé de maïs dans le sac de congélation. Encore une dernière super astuce pour le fromage : achetez un morceau de bon parmesan et passez-le au mixeur.

Les fruits : Pour congeler les morceaux de fruits recoupés, le mieux, c'est de les étaler sur du papier sulfurisé sur une plaque à cuisson. Puis de les mettre dans un sac de congélation. En congelant les fruits individuellement, c'est plus

simple de choisir la quantité dont vous avez besoin. Si vous êtes accro aux smoothies, préparez des sachets smoothies -. Coupez des morceaux de pommes, pêches, poires, bananes, melons — ce que vous préférez. Et gardez-les au congélateur pour préparer des smoothies quand vous voulez ! Si vous vous n'aimez pas manipuler les bananes molles, mettez-les directement au congélateur, en gardant la peau. Quand vous en avez besoin pour une recette, il suffit de sortir les bananes du congélateur et de les passer au micro-ondes pendant quelques secondes. Puis, coupez le haut de la banane et pressez la peau pour que la chair glisse toute seule dans votre bol !

Les crêpes et les gaufres ; Quand vous faites des crêpes et des gaufres, faites-en toujours plus pour avoir des petits repas rapides pendant la semaine. Congelez les crêpes et gaufres sur une plaque à cuisson. Une fois congelées, mettez-les dans des sacs de congélation. Pour les réchauffer, un petit coup de micro-ondes (ou même au grille-pain pour les gaufres) et voilà !

Le riz : Préparez une grande quantité de riz et étalez-le sur du papier sulfurisé dans un sac de congélation. Quand le riz est congelé, mettez-le dans des sacs de congélation ou

même dans des boîtes en plastique. Et voilà, vous avez du riz disponible quand vous voulez ! C'est aussi une bonne astuce pour préparer le riz entier, qui prend longtemps à cuire. Utilisez-le pour les plats en sauce, les soupes et le riz cantonais.

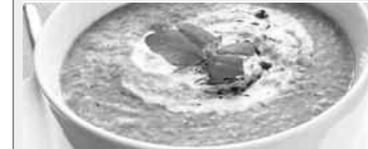
Les tartes : Une fois votre tarte refroidie, entourez-la de film étirable. Puis mettez-la au congélateur. Pour la réchauffer, enlevez le papier et enfourez la tarte pendant 2 h à 90°. Autre astuce pour les tartes : vous pouvez aussi couper et congeler des parts individuelles.

Les tomates : Faites rôtir des tomates au four à basse température (100°) avec de l'ail, des herbes de Provence et un filet d'huile d'olive pendant 4 ou 5 h. Une fois refroidies, mettez-les dans un sac de congélation. Vous pouvez les utiliser dans toutes vos préparations à base de tomate.



CARNET DE RECETTES

Soupe d'épinards



Ingrédients :
500 g d'épinards
4 carottes
3 navets
4 pommes de terre
1 morceau de beurre
1 boîte de crème fraîche
Sel, poivre

Préparation :
Triez et nettoyez les feuilles d'épinards, enlevez les queues, lavez-les sous l'eau froide, égouttez-les dans une passoire. Épluchez et coupez les pommes de terre, les carottes et les navets en cubes. Mettez les légumes dans une cocotte, mouillez avec 1,5 litre d'eau, ajoutez le beurre, sel, poivre et laissez cuire à couvert jusqu'à ce que tous les légumes soient bien cuits, ajoutez les épinards et laissez cuire encore 10 minutes, passez le tout au mixeur-plongeant, ajoutez la crème fraîche, mélangez bien, rectifiez l'assaisonnement et servez aussitôt.

Tajine de viande aux petits pois



Ingrédients :
1 kg de viande d'agneau coupée en gros morceaux
4 oignons
4 carottes
2 pommes de terre
1 kg de petits pois
1 tomate
2 cuillerées à soupe de persil haché
1 cuillerée à café de gingembre
1/2 cuillerée à café de curcuma
1/2 cuillerée à café d'ail en poudre
1/2 cuillerée à café de poivre
1/2 verre de thé d'huile
Un peu de safran
Sel

Préparation :
Mettez toutes les épices dans un bol, ajoutez 1 cuillerée de persil, l'ail, le sel et un peu d'eau, badigeonnez la viande avec ce mélange et laissez mariner pendant 15 minutes. Épluchez les pommes de terre et coupez-les en 4. Épluchez les carottes et coupez-les en lanières. Épluchez le tomate et coupez-le en rondelles. Posez le tajine sur un feu très bas et hachez au dessus 2 oignons, ajoutez les lanières de carottes, arrosez d'huile, mettez au milieu la viande avec leur marinade, placez les quartiers de pommes de terre dans les bords de tajine, ajoutez les petits pois et répartissez au dessus le reste d'oignon coupé en rondelles et la tomate coupée en rondelles, parsemez de persil haché, mouillez avec un verre d'eau, couvrez le tajine avec papier film et posez le couvercle du tajine au dessus et laissez cuire sur feu très doux pendant 3 heures, rajoutez un peu d'eau au besoin.

Salade de riz



Ingrédients :
1 petit bol de riz
Mayonnaise
2 concombres
2 tomates
2 carottes
2 pommes de terre
1 œuf
Sel, poivre

Préparation :
Lavez le riz et égouttez-le, mettez dans une casserole l'eau salée, le riz, faites cuire 15 minutes à feu doux sans le remuer, égouttez et laissez refroidir. Versez le riz dans un grand saladier, incorporez-le à la sauce mayonnaise. Lavez et pelez les carottes ensuite râpez-les avec une râpe à grands trous. Lavez et pelez les concombres, râpez-les avec une râpe à grands trous. Laver et peler les tomates et coupez-les dans le sens de la longueur. Lavez et épluchez les pommes de terre et coupez-les en dés de taille équivalente, mettez-les dans une casserole d'eau salée, laissez cuire 15 à 20 minutes jusqu'à ce qu'elles soient cuites, égouttez-les. Mettez-les dans un saladier et incorporez-les à la sauce mayonnaise. Mettez l'œuf dans une casserole d'eau en ébullition, faites cuire 10 minutes, laissez refroidir, enlevez la coquille, râpez-le avec une râpe à grands trous. Dans un plat de service, mettez le riz ensuite disposez les légumes râpés et les tomates en décoration sur les côtés du riz, mettez en haut du riz les pommes de terre et l'œuf râpé, salez, poivrez.

Croquettes de pommes de terre

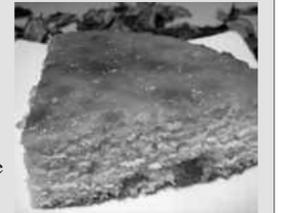


Ingrédients :
2 pommes de terre
1 carotte
1 courgette
1 oignon finement haché
1 boîte de thon à l'huile égoutté
1 œuf
Sel, poivre, cumin

Préparation :
Lavez bien les pommes de terre et mettez-les avec leur peau dans une cocotte d'eau légèrement salée, faites-les cuire à demi-cuisson et laissez reposer pendant 1 nuit. Épluchez la carotte et râpez-la ainsi que la courgette avec une râpe de grand trou, pressez-les pour extraire le maximum d'eau. Épluchez les pommes de terre et râpez-les avec une râpe de grand trou. Dans un saladier, mélangez les pommes de terre, la courgette et carotte râpées, l'oignon haché, l'œuf, assaisonnez de sel, poivre et cumin, mélangez bien. Façonnez avec ce mélange des boulettes de la grosseur d'un grand œuf en les aplatisant légèrement avec les mains. Huilez du papier sulfurisé sur une plaque de four et posez au dessus les croquettes de pommes de terre. Faites cuire dans un four préchauffé à 220°C jusqu'à ce que les croquettes soient bien dorées. Servez aussitôt.

Gâteau au petit-suisse et au lait

Ingrédients :
2 œufs
125 g de beurre ramolli
1 tasse de sucre en poudre
1/2 tasse de lait
1 petit-suisse
2 tasses de farine
2 sachets de levure pâtisseries
1 sachet de sucre vanillé



40 g de fruits confits
Sirop d'orange :
1 verre à thé de jus d'orange
70 g de sucre
1 cuillerée à soupe de glucose

Préparation :
Mettez la gélatine à tremper dans l'eau froide. Dans une casserole, faites chauffer le jus d'orange, le sucre et le glucose, portez à ébullition, remuez constamment avec une cuillère en bois, laissez réduire pendant 8 minutes. Travaillez dans un mélangeur électrique le beurre ramolli et le sucre jusqu'à ce qu'ils soient crémeux, incorporez les œufs un par un et continuez à travailler entre chaque œuf, incorporez la farine tamisée, la levure, le sucre vanillé, mélangez bien, ajoutez le lait et le petit-suisse et travaillez jusqu'à ce que la pâte soit homogène et onctueuse, incorporez délicatement les fruits confits. Beurrez et farinez une moule à manqué, versez le mélange dedans, lissez la surface. Faites cuire dans un four préchauffé à 180°C pendant 45 à 50 minutes. Vérifiez la cuisson avec la pointe d'un couteau, il doit ressortir propre, laissez 10 minutes et démoulez sur une grille. Servez le gâteau dans un plat et nappez de sirop tiède.

Sadaqa, la richesse du cœur

La sadaqa : dans le Coran, le terme apparaît très fréquemment au pluriel sadaqat : signifiant œuvres généreuses.

En effet, l'Islam recommande aux musulmans d'agir en permanence en faisant le bien non seulement par le don de soi mais aussi par le don de leurs biens.

1 - Générosité

Etre disposé à donner avec largesse est une qualité qui nécessite une attention certaine aux désespoirs des autres ainsi qu'un intérêt modéré pour les biens de ce bas monde. *"L'homme généreux est proche de Dieu, proche des gens, proche du Paradis, éloigné de l'Enfer. Et l'avare est éloigné de Dieu, éloigné des gens, éloigné du Paradis, proche de l'Enfer. D'ailleurs, un homme ignorant mais généreux est plus agréable à Dieu, (qu'Il soit Exalté) qu'un dévot avare"*. (Tirmidhi)

2 - Sincérité

Le musulman doit constamment surveiller ses intentions et les conserver dans un état pur. Tous les engagements qu'il prend ne seront acceptés par Dieu Glorifié soit-Il que si leur mobile principale est de Lui plaire. *"... Ce que vous avez dépensé en aumônes est à votre avantage. Ne donnez que poussés par le désir de la Face de Dieu"*. (2:272). L'aumône doit être volontaire et sincère sachant que son étymologie exprime la droiture, la vérité, la sincérité. Le Prophète (qsssl) a dit : *"Allah ne vous regarde pas par votre visage ou par vos richesses, mais Il vous regarde par la sincérité de votre cœur et la nature de vos actes"*. (Muslim)

3 - Epreuve

Richesse et pauvreté sont des épreuves de ce bas monde, le prophète (qsssl) invoquait Dieu Exalté dit : *"O Dieu, je cherche Ta protection contre le mal lié au problème de la richesse et contre le mal lié au problème de la pauvreté"*. (Al-Bukhârî et Muslim) L'individu est de par nature avare. Dieu Glorifié dit : *"Si vous étiez maîtres des trésors de la Miséricorde de mon Seigneur, vous les conserveriez de peur de les dépenser, l'homme est très avare"*. (17:100) La sadaqa exige un effort de détachement sur ses biens matériels, un travail sur soi est nécessaire afin que les biens soient plus dans les mains que dans le cœur.

4 - "...Depense et je dépenserai pour toi"

L'homme est incapable de subsister par lui-même, il est foncièrement pauvre, totalement dépendant de sa source divine. Tout ce que nous possédons nous vient de Dieu Exalté soit-Il. Il est Celui qui donne, Celui qui enlève, Celui qui augmente et



Celui qui diminue les bienfaits "O hommes, vous êtes les indigents à l'égard de Dieu alors qu'Il se suffit, Lui, Le Loué". (35:15) Notre reconnaissance passe donc par le remerciement mais aussi par le partage. *"Ils croient au Mystère [ghayb], accomplissent la prière, font dépenser sur Notre attribution"*. (2:3) Le prophète (qsssl) a dit dans un hadith qodsi : *"Dieu Très Haut et Béni m'a dit : "Oh ! Fils d'Adam, dépense et je dépenserai pour toi."* Puis Il ajouta : *La main de Dieu est pleine et aucune dépense durerait-elle nuit et jour ne saurait l'épuiser. Depuis qu'Il a créé les cieux et la terre, toutes ces dépenses n'ont pas épuisé ce qu'Il a dans sa main. Son Trône est sur l'eau. Il tient la balance dans sa main et Il fait élever et abaisser"*. (Al Bukhari)

5 - "Toute bonne action est une aumône"

Une sadaqa peut être d'ordre matériel, comportemental, spirituel. Le prophète (qsssl) a dit : *"Le fait de sourire à ton frère est une sadaqa, d'ordonner le bien, d'empêcher le mal, de guider quelqu'un sur une terre où il se trouve égaré, d'enlever tout ce qui peut faire du mal aux passants sur une route..."*. (Bukhari) Celui qui ne possède rien matériellement n'est donc pas lésé puisqu'il peut donner le meilleur de lui-même.

6 - Les bienfaits de la sadaqa

L'excès de générosité est la cause-même de la croissance de vos biens. Le Prophète (qsssl) a dit : *"Aucun jour ne se lève sur les serviteurs de Dieu sans que deux anges ne descendent (du ciel). Le premier dit : "Grand Dieu ! Accorde une compensation à celui qui dépense", tandis que l'autre dit : "Grand Dieu ! Inflige une perte à celui qui refuse de dépenser"*. (Bukhari) *Purifie La Sadaqa est un moyen d'expiation des péchés et des fautes. Dieu Exalté dit : "... Elles effacent en partie vos mauvaises actions. Dieu est bien informé de ce que vous faites"*. (2:271)

Eloigne du malheur Le Prophète (qsssl) a dit :

"La sadaqa écarte le malheur ; elle est le plus efficace des remèdes ; elle repousse le Décret [Divin] après son arrêt, et rien ne chasse les maux comme la supplication (du'a) et la sadaqa". Guérit Le Prophète (qsssl) dit : *"Soignez vos malades par la sadaqa"*.

7 - Allah n'agrée que ce qui est bon

Dieu n'accepte de son serviteur qu'une aumône licitement acquise. Le Prophète (qsssl) a dit : *"Il ne faut pas qu'un serviteur acquière un bien illicite, fasse dessus des dons de charité et que ces dons soient agréés...Allah, le Très Haut, n'efface pas la mauvaise action par la mauvaise action, mais efface la mauvaise action par la bonne action ; la turpitude n'efface pas la turpitude"*. (Ahmad)

8 - Qualités d'une sadaqa

La meilleure aumône est celle qui est faite discrètement. Allah Louange à Lui dit : *"Si vous laissez voir les aumônes en les donnant, c'est bien, et si vous les cachez pour donner aux pauvres, c'est encore mieux pour vous..."*. (2:271) Parmi les sept personnes qui seront couvertes par l'ombre d'Allah le jour où il n'y aura d'autres ombres que celle de Dieu Exalté, il y a l'homme qui fait une aumône dans une discrétion telle que sa main gauche ignore l'acte de sa main droite. L'aumône la plus pure est celle qui est désintéressée, puisqu'elle est donnée sans attendre rien en retour, elle est donnée au Nom de Dieu, pour Dieu. *"C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude"*. (76:9) *"Vous n'atteindrez la (vraie) piété que si vous faites largesse de ce que vous chérissez. Tout ce dont vous faites largesse, Allah le sait certainement bien"*. (3:2) *"O les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui*

dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour dernier...". (2:264) A la meilleure des sadaqa, le Prophète, paix et salut sur lui répondit : *"C'est celle que tu effectues alors que tu es en bonne santé, espérant vivre et craignant la pauvreté ; ne tardes pas jusqu'au moment où pris à la gorge, tu diras : ceci est pour untel et cela pour untel"*. *"Quand un homme meurt, toutes ses actions deviennent sans effet à l'exception de trois d'entre elles : une aumône continue (ex-puits dont bénéficient continuellement les humains et les animaux après sa mort), une connaissance utile à la postérité et un fils vertueux invoquant pour lui"*. (Muslim)

9 - Dédier une sadaqa

Il est permis d'offrir la récompense d'une sadaqa à une personne chère vivante ou décédée. La validité de cet acte nécessite l'intention (niyya) de celui qui l'accomplit. Un homme vint voir le Prophète et lui dit : *"Mon père est décédé en laissant des biens mais sans avoir fait de testament ; si je fais l'aumône de sa part, cela effacera-t-il ses péchés ? - Oui"*, répondit-il. (Muslim). Soyons des êtres animés par la reconnaissance des bienfaits de Dieu Glorifié soit-Il, animé par la compassion des souffrances d'autrui. Le don procure tant de faveurs à son donateur qu'il serait bien dommage de laisser le grand trompeur (satan) semer le doute dans notre détermination à faire des actes de bienfaisance. Le prophète (qsssl) a dit : *"L'homme ne fait une quelconque aumône si ce n'est que celle-ci défait les insufflations de 70 démons"*. (Ahmed). Donnée c'est se détacher des biens de ce monde, c'est offrir la richesse du cœur. Dieu Exalté dit : *"Craignez Allah, donc autant que vous pouvez, écoutez, obéissez et faites largesse. Ce sera un bien pour vous. Et quiconque a été protégé contre sa propre avidité... ceux-là sont ceux qui réussissent"*. (64:16)

CONSTANTINE, MEÏDAS DE RAMADHAN

Engouement des jeûneurs pour la "zlabia maison"

Bon nombre de femmes, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, se partagent sur les réseaux sociaux des recettes - irratables - et les secrets de préparation de la zlabia dont les papilles des jeûneurs ont du mal à se passer...

PAR BOUZIANE MEHDI

Friandise traditionnelle très prisée, notamment en ce mois de Ramadhan, la "zlabia" s'est vue revisitée par des ménagères à Constantine qui ont opté pour "le système D" en ce temps de confinement, à savoir consommer de la "zlabia maison". Bon nombre de femmes au foyer ou actives, faisant en effet contre mauvaise fortune bon cœur, se partagent sur les réseaux sociaux des recettes "irratables" et les "secrets" de préparation de la "zlabia" de laquelle les papilles des jeûneurs ont du mal à s'en passer au moment de la rupture du jeûne ou durant la soirée.

Selon l'APS, Samia, enseignante à la retraite, fait partie des "inconditionnels adeptes de zlabia" pendant le mois sacré et, pour pouvoir la déguster quotidiennement, elle la prépare elle-même à domicile depuis le premier jour du Ramadhan, précisant



qu'elle fait partie d'un groupe de femmes sur Facebook, fans de cuisine et de recettes originales qu'elles se partagent, les recettes de zlabia sont à l'honneur depuis le début du mois sacré.

Quant à Meriem, fonctionnaire dans une administration et fervente consommatrice également de zlabia, notamment celle appelée "m'guerguechet", un savant mélange à part égale de farine et de semoule, d'œuf et de cacahuètes concassées puis trempées dans du miel, elle en prépare plusieurs fois par semaine, depuis le début du mois sacré pour le plus grand plaisir de sa famille, soulignant qu'elle n'avait jamais fait de zlabia auparavant, mais avec les risques de contamination par le nouveau coronavirus, en plus de l'impossibilité de la désinfecter et la laver comme les fruits et légumes ou autres produits de large consommation, elle a décidé de confectionner

elle-même cette confiserie traditionnelle à l'aide de recettes partagées sur les réseaux sociaux.

Sur Facebook et Instagram notamment, beaucoup de femmes partagent chaque jour des photos de zlabia fraîchement confectionnées à domicile, mais aussi de brioches fourrées à la crème ou même de pain, et ce, grâce à des dizaines de recettes postées par les internautes ou des vidéos mises en ligne par des chefs cuisiniers.

Sur les réseaux sociaux, de nombreux commentaires traduisent l'engouement imparable des jeûneurs pour cette gourmandise traditionnelle qui a su, durant la crise sanitaire exceptionnelle traversée par l'Algérie, au même titre que le reste du monde, se maintenir en pole position des confiseries consommées durant le mois de Ramadhan.

B. M.

GHARDAIA, SOIRÉES DU RAMADHAN

Nostalgie du "bon vieux temps"

Les habitants de Ghardaïa vivent cette année le Ramadhan dans un contexte inédit marqué par un changement remarquable de leurs habitudes ancestrales accompagnant le mois de jeûne, induit par le confinement sanitaire.

Habituellement vécu par la population dans les pures traditions ancestrales qui renforcent la cohésion sociale dans la solidarité, le partage et la générosité, la population ghardaouie accueille le mois sacré dans une ambiance inédite marquée notamment par l'absence du "ftour" en famille élargie et des prières collectives et surrogatoires ans les mosquées.

D'un avis unanime, le Ramadhan 2020 sans son ambiance nocturne familiale, combinée à son atmosphère spirituelle, a été sapé par le confinement nocturne, en vue de lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19.

"Il est difficile de vivre le Ramadhan sans la prière des Tarawih considérée comme le charme de ce mois sacré, et dans le confinement sanitaire que nous acceptons avec patience pour lutter contre le coronavirus", a soutenu Hadj Bakir.

Pour Mahfoud, fonctionnaire, ce mois de Ramadhan et surtout le confine-

ment, lui donnent l'opportunité d'effectuer ses prières à temps, précisant qu'il compte tirer le maximum de ce mois sacré qui ne ressemblera à aucun autre. Les habitudes des habitants pendant ce mois religieux, ont presque radicalement changé, notamment avec l'interdiction de déplacement nocturne. Les Ghardaouis observent le Ramadan avec une sensation de nostalgie du bon vieux temps, des retrouvailles nocturnes et des habitudes ancestrales qui accompagnent ce mois sacré. La population Ghardaouie observe à sa façon ce mois sacré, partagée entre spiritualité et joie de vivre, afin de revivifier, surtout pour les repas de rupture de jeûne, des rituels anciens gardés à travers les siècles.

Sur un autre plan, des plats traditionnels locaux dont les recettes se transmettent de mère en fille depuis des temps anciens, ne sont plus proposés à la dégustation entre voisins ou famille élargie, lors de chaque célébration marquant le 10^e jour, la nuit du mi-Ramadan et Leilat el-Qadr.

En effet, la nuit du 10^e jour du Ramadhan est fêtée par la préparation de "baghrir" au miel, la nuit du mi-Ramadan par un couscous garni à la viande de chamelon, tandis que la nuit

du 27^e jour de Ramadhan est célébrée par la préparation de "chekhchoukha" arrosée d'une sauce à base de dattes.

Selon la tradition, ces mets appétissants, une fois préparés, sont distribués pour les passants et les amis, et échangés entre familles de différents quartiers. Les visites nocturnes entre proches, voisins, familles et amis tout au long du mois sont fréquentes. Pour maintenir les liens et l'attachement des membres de la famille en ce mois sacré, les ménagères se sont mises à l'heure de la technologie où des recettes aux saveurs ramadhanesques sont échangées désormais par SMS et via Facebook. De même que l'on recourt aux SMS pour souhaiter un bon Ramadhan entre différentes composantes de la population.

A l'instar des différentes régions du pays, les mosquées disséminées dans la wilaya de Ghardaïa sont fermées.

Les Ghardaouis, à l'instar de l'ensemble des Algériens, sont appelés à rester chez eux après la rupture du jeûne, en application de l'interdiction des déplacements nocturnes entre 19h et 7h dans le cadre des mesures de confinement sanitaire partiel.

APS

BATNA

Mise en service du 1er laboratoire privé agréé de dépistage du Covid-19

Le premier laboratoire d'analyses privé agréé pour le dépistage du Covid-19, à l'échelle nationale est entré en service, jeudi 16 avril à Batna, a indiqué le professeur Idir Bitam spécialiste des maladies infectieuses.

Selon le même spécialiste, un expert à l'institut Pasteur d'Alger et membre du staff chargé de l'agrément, ce laboratoire privé dispose de la plateforme technologique et des équipements nécessaires ainsi que de l'expérience lui permettant de contribuer à la campagne nationale de lutte contre l'épidémie du nouveau coronavirus et peut désormais à tout moment effectuer les tests de dépistage du Covid-19. Toutes les conditions de protection ont été mises à la disposition de l'équipe qui assurera ces tests sur les échantillons prélevés sur les personnes suspectées d'infection.

Le professeur Bitam a souligné que le laboratoire de Batna "est le premier à l'échelle nationale à obtenir l'autorisation de l'institut Pasteur et l'accord du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière pour procéder aux tests de dépistage du Covid-19". Il a en outre ajouté qu'un "second laboratoire également privé devrait être prochainement ouvert à Bordj-Bou-Argeridj".

Le propriétaire du laboratoire situé à la cité Z'mala près du centre-ville de Batna, le docteur Mounir Saâdaoud, a déclaré à l'APS que les "premiers tests de dépistage du Covid-19 seront réalisés jeudi après-midi, le laboratoire a la capacité de réaliser 200 tests par jour et les analyses apparaissent au plus tard au bout de deux heures et demie".

Les tests seront assurés gratuitement dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la pandémie sanitaire.

ORAN

L'aérogare de l'aéroport international bientôt livrée

Les travaux de réalisation de la nouvelle aérogare internationale d'Oran ont atteint un taux d'avancement de l'ordre 94 %.

Selon l'APS, alors que la remise du projet a été annoncée avant le début de la prochaine saison estivale, le wali d'Oran a annoncé un retard pouvant aller jusqu'à la fin de l'année, soulignant, toutefois, qu'il n'est pas exclu la possibilité d'achever les travaux avant le début de juin prochain dans le cas où une rallonge budgétaire serait dégagée à temps.

Annuellement, la nouvelle aérogare internationale Ahmed-Benbella d'Oran aura une capacité de traitement de 3,5 millions de passagers, a indiqué l'APS, rappelant que l'actuelle infrastructure d'une capacité de 800.000 voyageurs accueille plus de deux millions annuellement. Avec la réception de cette nouvelle aérogare, le problème de la capacité d'accueil sera définitivement résolu, a affirmé le wali, indiquant que le nombre de tarmacs sera augmenté de 16 à 25, en plus de 3 tarmacs destinés aux gros porteurs. Abdelkader Djellaoui, wali d'Oran a fait savoir qu'un parking à étages d'une capacité de 1.200 places est en cours de réalisation, ce qui portera la capacité globale de l'infrastructure à 3.200 véhicules.

APS

MOURAD BOUATTOU, PRÉSIDENT DE ALGERIA CLUSTERS, À *MIDI LIBRE*

"L'enjeu consiste à assurer la survie des entreprises"

S'articulant sur le thème important et stratégique : "Quels clusters pour diversifier l'économie algérienne", l'entretien réalisé avec Mourad Bouattou montre combien la nécessité de sauvegarder les entreprises est cruciale durant cette conjoncture économique nationale et mondiale particulièrement périlleuse et compliquée pour l'avenir.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR AMAR AOUIMER



La crise sanitaire planétaire inédite dans l'histoire contemporaine, qui a bouleversé et décimé toutes les économies et les industries des pays riches et avancés, astreint les dirigeants de l'économie algérienne à entreprendre des mesures urgentes et radicales pour diversifier l'économie nationale. De surcroît, la baisse drastique et préjudiciable des cours du baril de pétrole va contraindre à modifier profondément la politique économique et budgétaire de l'État. La stratégie de mono-exportation des hydrocarbures (pétrole et gaz) va inciter à diversifier immédiatement l'économie nationale donc, et donner les ressources nécessaires et les moyens adéquats aux PME, créatrices d'emplois et de richesses, de s'épanouir.

Pour rappel, des milliers d'entreprises à travers le monde sont en situation de faillite en raison du coronavirus. A titre d'exemple, plus de 500 entreprises allemandes craignent le dépôt de bilan, alors qu'en France, l'économie accuse un déficit de plus de 10 % du produit intérieur brut. Le taux de chômage augmente considérablement et il y a risque d'effondrement de l'économie, selon les responsables politiques de ce pays.

C'est dire que même les pays riches du G7 sont en proie à une récession économique sans précédent.

Les États-Unis d'Amérique ont enregistré 20,5 millions de chômeurs en deux mois et c'est le monde entier qui est rouillé dans ses relations politiques, économiques et commerciales avec le danger de la destruction des écosystèmes de certains pays durement confrontés à la pandémie.

Midi Libre : *La pandémie de Covid-19 a bouleversé l'économie mondiale, et l'économie algérienne en pâtit en raison de la chute brutale des cours du baril de pétrole. Qu'en pensez-vous M. Bouattou et quel regard portez-vous sur la situation économique actuelle ?*

Mourad Bouattou : Le Covid-19 n'est pas une pandémie spécifique à notre pays, mais nous pensons en tant qu'Algeria Clusters à des mesures qu'il faut entreprendre pour sortir de cette conjoncture. Actuellement, d'après ce qu'on est en train de voir, un élan de solidarité se manifeste. Et cela est très important. Donc, je pense que c'est une crise qui a permis des efforts de résilience de toute la population.

Et ce que nous souhaitons, c'est que cet élan de solidarité puisse se perpétuer même après cette crise, surtout cet effort créatif de toute la société, qu'il soit manuel ou intellectuel. Donc, il y a des efforts d'innovation qui sont faits, ce qui est positif sur le plan de la créativité, et puis chacun doit se remettre en question à son niveau.

Quelles sont les mesures qui doivent être prises pour limiter les dégâts et atténuer les effets dévastateurs de la crise sanitaire ?

Les mesures qui sont prises répondent bien sûr à des attentes bien précises, parce que l'enjeu consiste à assurer la survie des entreprises.

Et je pense qu'on est assez conscients pour que le tissu productif et l'économie nationale puissent passer cette période sans difficultés. Donc, c'est clair qu'il y ait des impacts sur l'entreprise et la trésore-

rie et le maintien des emplois. Et nous, justement, à travers notre plaidoyer, nous avons réalisé un certain nombre d'actions qui corréllent avec les mesures qui sont prises.

Cependant, maintenant il faut l'application. Il faut vraiment les appliquer pragmatiquement et nous avons beaucoup d'espoir.

On a confiance dans les mesures qui ont été dictées que ce soit sur le plan économique ou fiscal, sachant que les banques vont appliquer le rééchelonnement.

Il ne faut pas oublier les investissements en cours. Les crédits aussi à moyen terme vont nécessairement vers un rééchelonnement avec des bonifications et des crédits à long terme. Donc, cela est aussi important. Il y a des mesures qui concernent le court terme en ce sens que la conjoncture actuelle a impacté.

Vous n'avez qu'à voir dans le monde. Je pense que nous avons les moyens de nous en sortir Incha Allah. Nous en avons les atouts et il faut seulement lever certains obstacles sur le terrain.

De quels types d'obstacles s'agit-il, selon vous ?

Ce sont les applications et il y a un problème de communication. Nous en tant qu'Algeria Clusters, on a fait un questionnaire que nous avons adressé aux entreprises, justement pour avoir un retour d'informations. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des TPE (très petites entreprises) qui sont très fragiles et qui n'ont pas le même niveau de résilience que les entreprises.

Il s'agit des petites et moyennes entreprises. Je ne parle pas des grandes entreprises. Mais à des échelles plus ou moins variables.

Le traitement, le soutien et l'aide des entreprises publiques et privées peuvent-ils être fiables et sur le même pied d'égalité ?

Je pense que l'heure est venue pour mettre l'entreprise algérienne tout simplement au cœur de ces mesures économiques. Chaque entreprise crée de la richesse et, donc, génère de l'emploi. Le problème numéro 1 c'est la sauvegarde des emplois. C'est-à-dire faire des chiffres d'affaires c'est aussi un risque pour faire des emplois.

S'agissant du secteur public, c'est clair que ce sont des dizaines de milliers d'emplois. Il faut que cette thérapie de choc soit appliquée de manière linéaire.

Quand on entrera dans un nouveau modèle économique, il faudra repenser ce partenariat public-privé.

Il n'y a pas de mal pour que le secteur privé puisse entrer dans le capital des entreprises publiques.

La Bourse a un grand rôle à jouer. On est d'accord qu'avant il n'y avait pas de pied d'égalité, mais il faut redynamiser l'économie et les entreprises et redonner un nouveau souffle aux industriels privés.

Des ressources suffisantes sont nécessaires pour recapitaliser les entreprises publiques.

Maintenant, les maintenir sous sérum éternellement, ce n'est pas bien pour l'économie.

Il faut porter un autre regard sur l'entreprise privée et l'entreprise publique. L'entreprise privée qui crée de la richesse et qui n'est pas spéculative et qui n'est pas budgétivore en matière de ressources et d'importation.

A. A.

POLOGNE

La présidentielle reportée

L'homme fort du pays, Jaroslaw Kaczynski, a dû se résoudre à renoncer au scrutin du 10 mai pour sauvegarder sa majorité.

Il fait en effet pression pour que le vote intervienne avant que les effets de la crise due au coronavirus n'affectent trop lourdement la popularité de son camp.

Le débat télévisé entre candidats à la présidentielle, organisé le 6 mai au soir par la Télévision publique polonaise, avait un caractère inédit : les dix participants ont répondu présent sans avoir la certitude que le scrutin, prévu quatre jours plus tard, le dimanche 10 mai, allait avoir lieu. Une heure à peine après la fin de l'émission, les prétendants – dont le Président sortant, Andrzej Duda (PiS) – ont appris par communiqué de presse que le scrutin était annulé, et reporté à une date inconnue. Car le sort de l'événement s'est joué ailleurs.

L'accord politique a été rendu public vers 23h, signé par le chef de la majorité ultraconservatrice du PiS (Droit et Justice) et homme fort du pays, Jaroslaw Kaczynski, et le chef du microparti Porozumienie, Jaroslaw Gowin, ancien vice-Premier ministre et jusque-là membre de la majorité. Ce



dernier refusait de suivre Jaroslaw Kaczynski dans son obstination à organiser les élections du 10 mai par correspondance, en pleine épidémie de Covid-19, et selon des normes que les juristes jugeaient unanimement non conformes aux standards démocratiques internationaux. Sans le soutien des députés de Jaroslaw Gowin sur cette question, le chef du PiS était sur le point de perdre sa majorité.

Selon l'accord, une nouvelle date de scrutin doit être annoncée dès que possible par le président de la Diète, la Chambre basse, une fois que la Cour suprême aura jugé les élections nulles, car non avenues. Les prérogatives de la commission électorale, institution indépendante qui avait été dans un premier temps exclue de l'organisation des élections par voie postale, doivent être rétablies. En

échange de ces concessions, le parti de M. Gowin s'est engagé à voter le texte permettant le scrutin par correspondance, que la Diète a adopté jeudi 7 mai au matin.

Cette victoire à la Pyrrhus de Jaroslaw Kaczynski lui permet de sauver pour l'heure sa majorité et d'espérer organiser un scrutin de manière moins controversée, dans un délai qui lui serait encore favorable. Car le temps joue en la défaveur du Président sortant, au fur et à mesure que les conséquences économiques et sociales de la crise due au coronavirus se font sentir. Il se serait entendu avec M. Gowin pour un scrutin à la mi-juillet, mais plusieurs ténors du PiS ont déjà évoqué le mois de juin.

Plus ces élections auront lieu tard, plus les chances de violation des droits fondamentaux diminuent.

VÉNÉZUELA

Tentative ratée de coup d'État contre Maduro

L'opération, mise sur pied par un ancien militaire américain "pour chasser Maduro", s'est soldée par la mort de 8 insurgés et par la capture des autres.

Donald Trump s'est montré grinçant, vendredi 8 mai, sur *Fox News*, en commentant le fiasco. Cinq jours plus tôt, les autorités vénézuéliennes avaient annoncé l'échec d'une tentative de débarquement d'une formidable armada rebelle résumée à deux esquifs et à une vingtaine d'hommes. "Elle n'était manifestement pas dirigée par le général George Washington", a-t-il ironisé. "Ce n'était pas une bonne attaque. Je

pense qu'ils ont été pris avant même qu'ils soient à terre. Si nous devons faire quelque chose avec le Venezuela, on ne s'y prendrait pas comme ça", a ajouté Trump, qui souhaite ouvertement le départ de Nicolas Maduro.

Il est rare qu'un pareil naufrage soit annoncé à l'avance par une agence de presse. C'est pourtant ce qui s'est produit pour cette rocambolesque équipée. Le 1^{er} mai, le journaliste de l'agence Associated Press Joshua Goodman publie une très longue dépêche consacrée à "la tentative ratée pour chasser Maduro conduite par un ancien béret vert". L'article

décrit minutieusement les efforts déployés par un ancien militaire américain, Jordan Goudreau, pour mettre sur pied une petite milice capable de débarquer sur les côtes vénézuéliennes afin de déclencher un soulèvement général.

Un seul détail manque au récit : l'opération présentée comme avortée va avoir vraiment lieu, deux jours plus tard. Elle se solde par la mort de 8 insurgés et par la capture des autres, dont 2 ressortissants américains, et ravive le souvenir d'un passé de soldats de fortune et de coups tordus des États-Unis en Amérique latine.

RDC

Situation tendue à Ituru à cause de la menace des miliciens Codeco

La province d'Ituri est en alerte maximale. Dans cette province du nord-est de la RDC, l'armée avait annoncé qu'elle avait tué le 25 mars Ngudjolo Mapa, chef de la milice Codeco, active depuis près de deux ans dans le territoire de Djugu. Plus d'un mois plus tard, les violences s'étendent sur d'autres zones, les tueries se multiplient. Cette milice serait plus dangereuse après avoir été fragmentée.

Depuis la mort de Ngudjolo Mapa, les motivations des attaques des miliciens sont difficilement lisibles. Le mode

opératoire varie. Selon plusieurs sources, y compris de l'Onu, l'absence d'un leader aurait conduit à la fragmentation de cette milice. Ces différents groupes seraient aujourd'hui animés des motivations diverses.

Depuis quelques jours, des initiatives de dialogue communautaire ont repris en mettant à contribution notamment des membres de l'Assemblée provinciale. Car les violences se sont étendues à d'autres territoires. Parties de Djugu, elles touchent

aujourd'hui également le territoire de Mahagi et menaceraient même Bunia, le chef-lieu de la province de l'Ituri et les localités situées aux alentours seraient ciblées par les miliciens de Codeco. Une rumeur prise au sérieux. L'armée renforce ses positions.

Le commandant de la Force de la Monusco a donné des ordres pour que les axes qui donnent accès à la ville de Bunia soient surveillés de manière constante pour limiter le risque d'infiltration.

Agences

ÉTATS-UNIS

Forte mobilisation après le meurtre d'un jeune joggeur noir

L'affaire du jeune joggeur noir, Ahmaud Arbery, 25 ans, tué le 23 février à Brunswick, dans l'État de Géorgie, n'en finit pas de susciter l'émoi aux États-Unis, pays régulièrement secoué par les violences raciales. Sur les réseaux sociaux, les internautes multiplient les messages sous des photos en tenue de sport avec le hashtag *#IRunWithMaud*, le surnom du jeune homme.

Des manifestations ont également eu lieu à Brunswick, ville du sud du pays au long passé ségrégationniste. Vendredi, ils étaient des centaines, portant des masques en raison de la pandémie, devant le tribunal de la ville, pour réclamer justice. "Est-ce que c'est illégal d'être noir et de faire du jogging ?", pouvait-on lire sur l'une des pancartes brandies dans la foule.

Deux hommes blancs, Gregory McMichael, 64 ans, et son fils Travis, 34 ans, ont été placés en détention jeudi soir. Lors d'une conférence de presse vendredi, Vic Reynolds, le chef de la police de Géorgie, dont les services ont été saisis mardi soir du dossier après la diffusion d'une vidéo du crime, a estimé que les éléments pour inculper les deux suspects étaient "plus que suffisants". En trente-six heures, ses équipes ont procédé aux arrestations, a-t-il souligné : "Ça veut tout dire."

Mais l'enquête n'est pas terminée et de nouvelles interpellations sont possibles, a-t-il ajouté. L'homme qui a filmé la scène intéresse notamment les enquêteurs. Mais les investigations se concentreront sur le meurtre uniquement, excluant de rechercher les raisons pour lesquelles la police locale et les procureurs n'ont pas agi plus vite – il a fallu 74 jours pour arrêter les deux suspects.

Selon la presse, Gregory McMichael, un ancien policier à la retraite, a longtemps travaillé comme enquêteur pour les services du procureur local. Les deux premiers procureurs chargés du dossier se sont récusés, mais le second a mis plusieurs semaines à le faire.

C'est la diffusion d'une vidéo du crime, devenue virale, qui a relancé l'enquête. Sur cet enregistrement, Ahmaud Arbery court le long d'une route. Alors qu'il contourne un pick-up blanc sur lequel se tient un homme, il est stoppé par un deuxième homme qui l'agrippe. On entend trois coups de feu.

Les images ont provoqué une onde de choc et la mobilisation de plusieurs personnalités, dont la star du basket LeBron James ou l'actrice Zoë Kravitz. Elles sont "très dérangeantes", a également jugé le Président américain, Donald Trump, lors d'une interview vendredi sur la chaîne *Fox*.

Agences

FOOTBALL, REPRISE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 ?

Les raisons d'un doute

A l'arrêt depuis le 16 mars, la saison footballistique 2019-2020 ira-t-elle à son terme ? Si oui, quand reprendra-t-elle ? Une chose est sûre, la réunion de concertation tenue au siège du ministère de la Jeunesse et des Sports n'a rien apporté de nouveau.

PAR MOURAD SALHI

A lors que certains pays, pourtant sérieusement touchés par la pandémie de coronavirus, ont décidé de poursuivre la saison, rien n'a été encore décidé concernant le championnat algérien.

La réunion de concertation tenue avant-hier au siège du ministère de la Jeunesse et des Sports autour du thème de la planification des compétitions nationales de la saison 2019/2020, à laquelle ont été conviés des représentants de la Fédération algérienne de football (Faf) et de la Ligue de football professionnel (LFP) ainsi que des experts médicaux du Centre national de la médecine sportive, n'a rien apporté de nouveau à la situation actuelle.

"Après des discussions, nous avons décidé que la reprise du mouvement sportif est tributaire de l'évolution de la situation sanitaire, laquelle est soumise, de son côté, à des décisions des pouvoirs publics. Le ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec la Fédération algérienne de football et la Ligue nationale, va suivre de près l'évolution de la situation et ses conséquences sur le football", a indiqué le communiqué de



presse du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le président de la Ligue de football, Abdelkrim Medouar, a révélé de son côté, à la fin des travaux de la réunion "qu'aucune décision n'a été prise concernant une éventuelle reprise de la compétition".

Dans l'entourage de l'instance fédérale, tout le monde est unanime à dire qu'il est prématuré de se prononcer sur une éventuelle reprise du championnat. Cela est justifié par la propagation de la pandémie de coronavirus et la période de confinement toujours en vigueur. "Tout sera plus clair après le déconfinement. C'est à partir de là qu'on pourra trancher la question", a indiqué le président de la LFP.

Jusqu'à-là, les responsables du football en concertation avec le département du sport ne veulent pas prendre

des risques en ce moment où la pandémie de coronavirus est sur une courbe ascendante. "Pour l'instant, nous avons établi des simulations pour le calendrier, une manière d'anticiper les choses. Au cours de la réunion, nous avons suivi un exposé présenté par le représentant du Centre national de la médecine du sport, sur les risques encourus par l'athlète en cas de reprise", a-t-il expliqué.

Outre le manque de visibilité, les responsables du sport ne savent pas quand le confinement prendra fin. Annoncé pour ce jeudi 14 mai, cette date sera certainement prolongée. Ce qui prolongera systématiquement la date de reprise des compétitions à une date ultérieure.

M. S.

MERCATO

Adli dans le viseur du Milan AC

Auteur de 3 buts et 3 passes décisives avec Bordeaux, le jeune milieu Franco-Algérien Yacine Adli attire la convoitise et pourrait s'envoler vers une nouvelle destination la saison prochaine. Selon Alessandro Jacobone,

journaliste de Sportitalia, le jeune milieu de terrain de 19 ans est dans le viseur du Milan AC qui recherche à renforcer son entre jeu et le renouveler. Les dirigeants Rossoneri étudient plusieurs pistes, parmi elles figure celle

du joueur formé au Paris Saint-Germain.

Yacine Adli, qui a fait 21 apparitions en Ligue 1 cette saison, a signé l'an dernier en faveur des Girondins et son contrat expire en 2023.

FOOT-DTN

La Faf retenue par la Fifa dans plusieurs projets

La Fédération algérienne de football (Faf) a annoncé dimanche avoir été retenue par la Fédération internationale (Fifa) dans le cadre de projets initiés par l'instance mondiale et destinés à la direction technique nationale.

"Le 6 mai 2020, dans une lettre adressée à la Faf et signée par Arsène Wenger, directeur du développement du football mondial de la Fifa, et Steven Martens, directeur technique de la Fifa, l'instance internationale confirme que l'Algérie est le premier pays qui s'est inscrit et retenu du projet : développement des talents, analyse de l'écosystème du football, leadership technique, formations des instructeurs d'entraîneurs", indique la

Faf dans un communiqué publié sur son site officiel.

Les consultants techniques régionaux de la Fifa ont déjà commencé à contacter nombre de fédérations afin de savoir si elles sont intéressées par la réalisation en ligne de cette analyse, et la Fifa "a été ravie d'apprendre que la Faf a répondu par l'affirmative", précise l'instance fédérale. Les experts de haute performance de la Fifa "vont par conséquent prendre contact avec la Faf au cours des prochaines semaines afin de convenir d'une date pour la tenue d'une réunion d'introduction", précise la Faf.

L'ensemble du processus - enquête et entretiens avec les personnes clés en

charge du développement des talents et de la haute performance au sein de la fédération - "sera ainsi effectué en ligne", explique la Faf, soulignant qu'une fois "l'analyse réalisée, les programmes de soutien seront lancés, normalement en 2021".

"Ce programme incitera les associations membres et les ligues à développer les talents dans leurs équipes nationales de jeunes, les académies et autres institutions de haut niveau, dont la Faf qui va bénéficier des avantages de ce programme pour la qualité de son programme de développement basé, notamment, sur les académies", conclut le communiqué.

APS

ÉQUIPE NATIONALE

Retour en Grèce pour Hilal Soudani

Après une grave blessure au genou, l'attaquant international algérien Hilal Soudani a décidé de partir en Croatie pour sa période de rééducation.

Aujourd'hui l'ancien attaquant de l'ASO Chlef a posté une photo de lui sur les réseaux sociaux en indiquant qu'il va rejoindre la Grèce en attendant la date pour le retour des entraînements et du championnat.

Hilal Soudani semble bien avoir récupéré de sa blessure durant cette pause et a posté à plusieurs reprises des vidéos de lui en train de s'entraîner avec le ballon pour être au top physiquement et techniquement pour la reprise du championnat.

CRB

Korichi :

"On veut le titre de champion"

Dans une intervention à la chaîne Al-Arabiya, le directeur général sportif du CR Belouizdad, Toufik Korichi, a indiqué que son équipe refuse catégoriquement le scénario d'une saison blanche et également la désignation des participants aux compétitions internationales, sans donner le titre de champion.

"Il faut savoir que notre club est leader du championnat depuis pratiquement la première journée jusqu'à l'arrêt du championnat, le 16 mars dernier. Cela explique, en effet, la position du président du conseil d'administration, Charafeddine Amara, sur l'arrêt définitif du championnat en raison de la crise sanitaire du Covid-19. La situation a fait que le CRB a osé prendre cette position, car rien ne vaut la santé des joueurs et des membres du staff technique aussi", a expliqué Korichi.

Le responsable belouizdadi ajoute qu'"en fait il y a trois scénarios plausibles pour notre championnat. Comme le scénario d'une saison blanche (annulation de tous les résultats) n'est pas d'actualité puisque la Fifa a donné des instructions à toutes les fédérations d'éviter cette possibilité, il reste donc deux probabilités ; soit on désigne le champion à travers le classement de la phase aller ou jusqu'à la 22^e journée dans notre cas, ou désigner directement les équipes qui disputeront la saison prochaine une compétition intercontinentale sans pour autant désigner le champion. Au CRB, on refuse ce scénario, car ma foi, on mérite d'être sacrés champion d'Algérie", précise Korichi. Rappelons que le CRB est leader du championnat après 22 journées disputées avec un total de 40 points.

**ESPRITS CRIMINELS : UNITÉ
SANS FRONTIÈRES
POUR LA VIE D'UN ENFANT**


21h00



À Port-au-Prince, en Haïti, un couple d'Américains est sur le point de finaliser l'adoption d'un jeune garçon lorsque leur petite fille de 4 ans est kidnappée en pleine nuit dans leur hôtel. Sur place, Jack Garrett et son équipe n'ont que très peu de temps pour retrouver l'enfant

10 MINUTES GONE


21h00



Rex est à la tête d'un gang de braqueurs de banques, mais ne communique avec ses hommes que par téléphone, se gardant bien d'apparaître à visage découvert devant les membres de son équipe et se chargeant uniquement de monter les coups sans y participer. Son dernier client souhaiterait récupérer une mallette contenant un mystérieux métal, et qui est enfermée dans un coffre-fort souterrain à Cincinnati. Rex fait alors appel aux services de Frank et de son frère Joe

**LES POUVOIRS
EXTRAORDINAIRES
DU CORPS HUMAIN**


21h00



Enfant, adulte, personne âgée, comment notre corps nous défend-il contre le coronavirus ? Pourquoi ne sommes-nous pas tous égaux face au virus ? Quel que soit notre âge, peut-on stimuler nos anticorps et booster notre organisme (activité physique, alimentation, vitamines...) pour mieux nous protéger contre le Covid-19 ? Existe-t-il des comportements « à risque » qui affaiblissent nos défenses naturelles ? Jusqu'où une personne infectée est-elle immunisée ? Peut-on envisager d'être tous un jour protégés contre ce virus ? Michel Cymes, accompagné de Jami Gourmaud, répondra à toutes les questions. Il aura notamment à ses côtés le ministre de la Santé Olivier Véran

**TANDEM LE POIDS
DE LA VÉRITÉ**


21h00



Un cambriolage a eu lieu dans le garage d'une vieille dame. Mais deux éléments de taille laissent entendre qu'il ne s'agit pas d'un fait divers ordinaire : la vieille dame en question est la mère d'un tueur en série, et l'analyse d'une trace de sang laissée dans le garage indique que le cambrioleur possède 50% d'ADN en commun... avec le Lieutenant Erwan Lebellec ! Face à cette situation préoccupante, Erwan doit révéler une partie de son passé. Il y a 10 ans, alors qu'il était étudiant, sa meilleure amie, Johanna Dupieux, a subitement disparu

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

**L'IRRÉSISTIBLE
ASCENSION
D'AMAZON**


21h00



Géant du commerce en ligne devenu incontrôlable, Amazon a transformé en moins d'un quart de siècle la société. Fondée à l'aube de l'explosion des affaires sur Internet par Jeff Bezos, l'entreprise commence modestement dans un pavillon des faubourgs de Seattle : l'aube d'un rêve américain. Car la petite plate-forme de vente en ligne ne tarde pas à être capitalisée par des investisseurs auxquels le pressé Jeff Bezos, obsédé par la croissance, fait miroiter de juteux profits. Jaloux de sa situation prédominante, Amazon prétend aussi émanciper l'individu, quitte à rompre avec les relations sociales traditionnelles

**LA VIE AU TEMPS
DE CRO-MAGNON**


21h00



Ce volet raconte les aventures de Tashar, un jeune garçon vivant à l'époque des hommes de Cro-Magnon, il y a vingt mille ans. Tashar doit retrouver une jeune fille qui lui a été confiée mais qui a disparu. Il est ainsi chassé de son clan et séparé de sa mère. Son parcours le pousse à s'émanciper et à courir des risques pour regagner la confiance de sa tribu. Le programme présente les différents aspects de la vie au temps de Cro-Magnon : chasses, rituels, relations claniques et familiales, place de l'amour, transmission des techniques et des valeurs, alimentation, médecine

**LES BODIN'S GRAN-
DEUR NATURE**


21h00



Dans la plus célèbre ferme de France, le tas de fumier trône dans la cour et les animaux à poils et à plumes (âne, coq, poules, chien, cochon, chèvres...) gambadent en liberté. Le décor est planté grandeur nature. La propriétaire, Maria, va sur ses 87 printemps mais elle a bon pied bon oeil. Cette veuve coriace vit avec Christian, son fils unique, qui n'a pas intérêt à trop la ramener. À la maison, c'est elle qui porte la culotte ! À la fois roulée et pleine de bon sens bodinesque, cette paysanne a son franc-parler. Elle mène la vie dure au « gamin » et c'est tout juste s'il a son mot à dire ! À la cinquantaine, ce grand dadaï ferait bien de se dégrossir. Il va épouser la Claudine !

**HARRY POTTER
ET L'ORDRE DU PHÉNIX**


21h00



Harry Potter entame sa cinquième année d'études à Poudlard, le collège des sorciers. Dès les premières heures de cours, il comprend que Miss Ombrage, nouvelle professeure de défense contre les forces du Mal, n'entend pas le laisser agir à sa guise. Incapable de rester sans réagir, Harry, accompagné de Ron et d'Hermione, convainc ses camarades de le rejoindre pour créer une armée secrète. Il s'agira pour les magiciens de lutter sans relâche pour empêcher le retour de Voldemort. Par ailleurs, Harry reste persuadé qu'un traître rôde dans les couloirs du château. Dans l'ombre, l'être maléfique attend son heure

Fadjr	04h03
Dohr	12h44
Asr	16h33
Maghreb	19h48
Icha	20h20

OUBBI BOUCHRAYA :

L'OBJECTIF SACRÉ DU FRONT POLISARIO EST LA "LIBÉRATION DU SAHARA OCCIDENTAL"

Le représentant du Front Polisario en Europe et dans l'Union européenne, Oubbi Bouchraya Bachir, a souligné dimanche que le peuple sahraoui a toutes les raisons pour célébrer et apprécier les acquis réalisés sous l'égide du Front Polisario qui mène avec détermination depuis 47 ans un combat sur plusieurs fronts pour faire respecter le choix des Sahraouis et leur attachement à la liberté et à l'indépendance.

"Aujourd'hui, 10 mai 2020, le Front Polisario célèbre son 47^e anniversaire, en tant que mouvement de libération nationale sans orientation idéologique particulière sauf l'objectif sacré et commun à tout un peuple, celui de la libération du Sahara occidental", a indiqué M. Oubbi dans une déclaration de presse à l'occasion du 47^e anniversaire du Front Polisario, réaffirmant que ce dernier est le "représentant unique et légitime du peuple du Sahara occidental qui lui a confié dès 1973 le mandat historique de diriger son combat pour l'autodétermination et l'indépendance".

Et d'ajouter : "47 ans après sa fondation, le peuple sahraoui a toutes les raisons pour célébrer et apprécier les acquis et les conquêtes réalisés sous l'égide du Polisario qui mène avec détermination un combat sur plusieurs fronts pour faire respecter le choix des Sahraouis et leur attachement à la liberté et à l'indépendance".

Le diplomate sahraoui a souligné dans sa déclaration que le Front est à la fois engagé dans la bataille diplomatique, "où il fait face à un adversaire qui agit hors de toute loi, qui fait fi de la légalité internationale et viole les droits humains les plus élémentaires des Sahraouis au vu et au su de l'Onu et de la communauté internationale dans son ensemble. Le Polisario, tout en assumant un long processus de libération, a aussi réussi à établir les fondements solides d'un Etat en exil, sans contexte l'exception parmi tous les mouvements de libération", a-t-il soutenu.

"Continuer à faire le mauvais pari sur l'occupation marocaine démontre que certains pays européens ne réussissent pas encore à faire la bonne lecture de leur propre histoire coloniale", a-t-il encore souligné.

La RASD, un acteur régional incontournable pour la sécurité et la stabilité

Dans sa déclaration à cette occasion, M. Oubbi, a indiqué que la République arabe sahraouie démocratique (RASD), malgré les conditions difficiles de l'exil et sa dépendance à l'égard de l'aide humanitaire internationale, continue d'assurer avec efficacité l'ensemble des services pour les citoyens sahraouis pour tout ce qui

concerne l'éducation et la santé. "Cette République en exil a su aussi promouvoir l'émancipation des femmes, établir la séparation des pouvoirs et la démocratisation de la vie politique dans les camps de réfugiés et dans les zones libérées du Sahara occidental". "La RASD, est devenue un acteur régional incontournable pour la sécurité et la stabilité de la région Nord-Ouest africaine face à la politique du Maroc, en particulier ses pratiques déstabilisatrices liées au trafic de drogue et au soutien au narco-terrorisme dans la région", a-t-il mis en exergue.

Le responsable sahraoui a affirmé que le Front Polisario, "convaincu de la justesse de sa cause, a veillé dès sa création à mener un combat respectueux des normes qui régissent le droit africain et international".

Aujourd'hui, ajoute le diplomate, "avec un processus en panne qui ne dispose plus de pilote depuis la démission de Horst Kohler en mai 2019, avec l'abandon par le Conseil de sécurité de la dynamique créée en 2018 et 2019 préférant revenir au principe du - business as usual -, après l'adoption de la résolution 2494 d'octobre 2019, le Sahara occidental se trouve à la croisée des chemins. C'est plus que jamais un rendez-vous historique, la paix définitive à travers l'exercice démocratique du droit à l'autodétermination ou l'escalade,



la confrontation et le dérapage certain". Il a indiqué dans ce sens, que "l'Union européenne, par sa proximité géographique, sa relation historique avec la région et l'intérêt d'une stabilité et d'une coopération stable et durable entre les deux rives de la Méditerranée, porte une responsabilité particulière vis-à-vis de ce conflit de décolonisation".

"Le Front Polisario, qui a expérimenté la guerre, connaît la valeur de la paix et en tiendra le pari tant que cela sera possible. Il restera vigilant et prêt à prendre toute décision nécessaire à la préservation du droit de son peuple à vivre en paix sur la terre de ses ancêtres", a conclu le diplomate sahraoui.

ALGER - FRANCFORT, ALGER - GENÈVE RÉOUVERTURE DES RÉSERVATIONS SUR LUFTHANSA ET SWISS

La compagnie aérienne allemande Lufthansa et sa filiale suisse Swiss ont annoncé la réouverture des réservations entre l'Algérie (Alger) et l'Allemagne (Francfort) et la Suisse (Genève). A compter du 1er juin, il est possible de réserver un vol Alger-Francfort-Alger, via le système de réservation en ligne de Lufthansa. Pour ce qui est du coût des billets, le prix d'un aller simple Alger-Francfort en classe économique est à partir de 20.566 dinars et à

35.066 dinars en classe affaires. De son côté, la filiale suisse de Lufthansa Swiss a ouvert les réservations pour Alger - Genève - Alger, à compter du 1er juin sur son système de réservation en ligne, et le prix du billet aller-retour Alger-Genève-Alger est à partir de 40.000 dinars en classe économique. Pour rappel, les deux compagnies aériennes Lufthansa et Swiss ont annoncé vendredi dernier une reprise progressive de leurs vols internationaux à partir

de juin prochain dont des destinations touristiques. Il est à rappeler également que plusieurs compagnies aériennes ont annoncé la reprise progressive de leurs vols internationaux dont l'Algérie. Il s'agit notamment des compagnies françaises Air France et Transavia ainsi qu'émirats et Qatar Airways. Air France effectuera à partir du lundi 11 mai, un vol quotidien d'Alger vers la France.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

168 NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS ET 5 AUTRES DÉCÈS

Cent soixante-huit (168) nouveaux cas confirmés ont été enregistrés hier lundi, portant ainsi le nombre total des cas à 5.891, selon le bilan quotidien du ministère de la Santé. Cinq (5) autres décès ont été enregistrés hier. Ce qui donne un total de 507 depuis le début de cette pandémie en Algérie. Il a été relevé que l'ensemble des cas confirmés au coronavirus ont été enregistrés à travers 47 wilayas. La tranche d'âge 25-60 ans représente 56 % des cas alors que 65 % des cas de décès concernent les personnes âgées de 65 ans et plus. Un pourcentage qui indique que le confinement n'est pas totalement respecté par la catégorie active de la population. Le docteur Fourar a rappelé, par la même occasion, la nécessité du strict respect des mesures de prévention, la distanciation sociale et de suivre les recommandations des spécialistes afin d'éviter toute transmission du virus. Dr Fourar a estimé que la décision de réduire certaines contraintes du confinement a été prise

pour alléger les effets socio-économiques en faveur des citoyens, ajoutant que la lutte contre la propagation de cette pandémie relève du devoir de tous les citoyens et à travers tout le pays, nécessitant le strict respect des règles d'hygiène et de la distanciation dans les marchés et les locaux commerciaux. Les professionnels de la santé réitérent la nécessité pour les citoyens de respecter les règles d'hygiène personnelle et environnementale ainsi que les conditions de confinement sanitaire, afin d'éviter toute contagion au coronavirus de jours en jours. Il y a lieu de rappeler que le numéro vert (30 30) reste à la disposition des citoyens pour répondre à leurs préoccupations, réitérant, à la veille du mois sacré de Ramadhan, l'impératif de respecter les recommandations des spécialistes concernant les règles d'hygiène personnelle et environnementale, ainsi que des conditions de confinement sanitaire et d'éviter les rassemblements et les visites familiales.

PROCÈS DES HOMMES D'AFFAIRES ALI HADDAD, OULMI ET TAHKOUT Reporté au 15 juin prochain

Le tribunal de Sidi M'hamed (Cour d'Alger) a décidé hier de reporter au 15 juin prochain le procès des hommes d'affaires Ali Haddad, le P-dg du groupe Sovac, Mourad Oulmi et Mahieddine Tahkout pour finaliser "les préparatifs techniques nécessaires à la tenue d'un procès à distance", a-t-on appris de la défense de certains accusés. Les hommes d'affaires Haddad, Oulmi et Tahkout sont poursuivis pour plusieurs accusations en lien avec la corruption, dont obtention de privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation. Plusieurs hauts responsables sont également poursuivis dans cette affaire, dont les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, les anciens ministres de l'Industrie et des Mines, Abdesslam Bouchouareb, Youcef Yousfi et Bedda Mahdjoub, l'ancien ministre du Commerce, Ammar Benyoune, l'ex-ministre des Transports, Abdelghani Zaalane, ainsi que d'anciens walis, dont l'ex-wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.